

BUDGET PRIMITIF

2022

CONSEIL MUNICIPAL - 1^{ER} FÉVRIER 2022



Un budget 2022 pour poursuivre la dynamique de la relance

L'année 2021 fut une année supplémentaire marquée par la crise, sanitaire, économique et sociale. Montpellier a pourtant su se montrer à la hauteur des défis auxquels elle a été confrontée, en engageant d'importantes actions tout au long de l'année.

Le budget 2022 s'inscrit à nouveau dans le volontarisme montpelliérain, et poursuit la dynamique de la relance. Ce budget de 640 M€ comprend d'importantes actions visant à protéger les Montpelliéraines et les Montpelliérains, œuvrer à la transition écologique ainsi qu'à une ville apaisée et rééquilibrée, construire ensemble l'école de demain, créer du lien social et protéger le pouvoir d'achat.

Le budget 2022 marque l'ouverture d'importants projets prévus dans la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) votée en novembre 2021, tels que le fonds de concours de 25 M€ versé à la Métropole en faveur des mobilités, l'accélération des énergies vertes pour le patrimoine municipal, le projet Lunaret-Lavalette-Montmaurin, le rafraichissement et le confort thermique des écoles, ou encore l'extension de la vidéoprotection.

Cette ambition se traduit ainsi par plus de 146 M€ de dépenses d'équipement. Cet effort exige une gestion financière exemplaire, et c'est le sens de la stratégie qui a été définie pour ce mandat sur la base de quatre piliers :

- **Non augmentation des taux d'imposition**
- **Pérenniser l'autofinancement,**
- **Maîtriser l'endettement,**
- **Investir davantage dans le cadre d'une PPI ambitieuse**

Construit sur ces grands piliers et résolument au service des Montpelliéraines et des Montpelliérains, le budget 2022 marque une nouvelle étape décisive pour notre ville.

Le contexte global et l'équilibre du BP 2022	4
L'impact de la crise sanitaire	4
La certification des comptes	5
Le bouclage global du budget	6
Le bouclage réel par section	7
L'épargne et la situation financière	9
Un budget 2022 ambitieux pour Montpellier et les Montpelliérains	10
Redonner la priorité aux écoles et aux enfants	11
Une ville apaisée et durable	14
Une ville plus verte et plus résiliente	16
L'épanouissement de chacun	18
Une ville plus accueillante et solidaire	20
Une ville qui protège	22
Les ressources du budget 2022	24
1. Les recettes de fonctionnement	24
La fiscalité directe : des taux ménages inchangés pour la durée du mandat	25
Les autres recettes de fonctionnement	31
2. Les recettes d'investissement	32

Un recours stratégique à l'emprunt	32
Les subventions d'investissement	34
Les autres recettes d'investissement	35
Les emplois du budget 2021	36
1. Les dépenses de fonctionnement	36
Les dépenses de personnel	37
Les charges de fonctionnement courant	40
Les subventions versées	41
L'attribution de compensation en fonctionnement	42
Les charges financières et l'encours de dette	42
2. Les dépenses d'investissement	44
Les dépenses d'équipement, un outil essentiel de la relance économique	44
Le remboursement du capital de la dette	46
L'attribution de compensation en investissement	47
Les avances, ventes à tempérament et consignations	47
Conclusion	48
Annexes	49
Annexe n°1 : Présentation du BP 2022 selon l'article l.2313-1 du CGCT	50
Annexe n°2 : APCP- Crédits de paiement 2022 et suivants	61
Annexe n°3 : Miroir budgétaire des flux croisés Ville- Métropole de Montpellier	70

Le contexte global et l'équilibre du BP 2022

L'impact de la crise sanitaire

La Ville a intégré l'impact de la cinquième vague et la dégradation de la situation sanitaire dans le budget 2022 en mobilisant des crédits supplémentaires consacrés à la gestion de la crise, avec notamment le fonctionnement du centre de vaccination de grande capacité.

Impacts	CA 2020	BP + BS 2021	BP 2022
Dépenses de fonctionnement (matériel de protection, nettoyage renforcé, prime exceptionnelle versée au personnel en 2020, etc.)	4 M€	0,9 M€	1 M€
Pertes de recettes de fonctionnement (redevances des services publics, droits de stationnement et de terrasses, recettes de restauration scolaire etc.)	6,9 M€	0	0
Crédits de fonctionnement non réalisés du fait des périodes de confinement (énergie, achats, restauration scolaire, etc.)	-3,3 M€		
Fonctionnement du centre de vaccination de grande capacité		0,4 M€	0,5 M€
Renfort de personnel pour le centre de vaccination		1,2 M€	0,8 M€
Impact total en fonctionnement	7,6 M€	2,5 M€	2,3 M€
Impact total en investissement (acquisition matériel informatique, acquisition mobilier, etc.)	2,2 M€ (dont 1,7 M€ de dépenses de matériel informatique reportés sur 2021)		0,1 M€
Impact total	9,8 M€	2,5 M€¹	2,4 M€

¹ NB : l'impact du covid-19 au BP 2021 ne comprenait pas le coût du centre de vaccination de l'hôtel de ville, qui a ouvert au printemps 2021. 1,6 M€ de crédits de fonctionnement supplémentaires ont ainsi été ajoutés au BS 2021 à ce titre.

La certification des comptes

La Ville de Montpellier fait partie des 25 collectivités retenues pour participer, sous la conduite de la Cour des Comptes, à la démarche d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales instaurée par l'article 110 de la loi NOTRe du 7 août 2015. L'objectif de cette expérimentation est d'établir les conditions préalables et nécessaires à la certification généralisée des comptes du secteur public local.

En participant à ce processus de certification, la Ville de Montpellier s'est engagée à présenter ses comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes) au contrôle d'un commissaire aux comptes. Ce dernier est chargé d'exprimer une opinion et de s'assurer que les comptes :

- sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables applicables à la collectivité ;
- donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la collectivité à la fin de chaque exercice.

En décembre 2021, le rapport de la phase préliminaire de l'audit 2021 a confirmé la mise en œuvre de la quasi-totalité des recommandations de la Cour des comptes et du commissaire aux comptes, grâce à des actions collectives fortes menées par les équipes dédiées, ayant portées notamment sur les recettes, les régies, ou encore les charges de personnel. Un plan d'actions a rapidement été initié pour la mise en œuvre des préconisations portant sur l'actif immobilisé, les entités subventionnées, les délégations de service public, les tableaux de rapprochements.

La Ville de Montpellier voit dans cette expérimentation l'opportunité :

- de fiabiliser ses dispositifs de contrôle interne de façon transversale à l'échelle de la collectivité ;
- de moderniser ses systèmes d'information financière ;
- d'accroître la transparence envers les élus municipaux, les administrés, l'ensemble des acteurs financiers ;
- de renforcer sa gestion budgétaire, comptable et financière par la mise en place de tableaux de suivi plus pertinents en termes de risques encourus.

Le bouclage global du budget

Le budget total 2022 (opérations d'ordre et opérations réelles) s'établit à **640 M€** et se présente ainsi :

En M€	Ordre	Réel	Total
Dépenses			
Fonctionnement	57	334	391
Investissement	32	217,1	249
Total	89	551	640
Recettes			
Fonctionnement	26	365	391
Investissement	63	186	249
Total	89	551	640

Evolution du budget total

En M€	BP 2021	BP 2022
Section de fonctionnement	367	391
Section d'investissement	200	249
Total Budget	567	640

Le bouclage réel par section

Section de fonctionnement

Recettes	RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 365,0 M€	
Recettes fiscales		238,8 M€
Dotations, compensations et subventions		96,1 M€
Produits des services et du domaine		28,0 M€
Autres recettes (produits exceptionnels, remboursements)		2,1 M€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 333,9 M€	Dépenses	
	Dépenses de personnel	193,5 M€
	Charges courantes et subventions versées	100,2 M€
	Charges financières	3,8 M€
	Versement attribution de compensation et FPS à 3M	36,4 M€
EPARGNE BRUTE 31,1 M€		

Section d'investissement

Dotations reçues (FCTVA)	RECETTES D'INVESTISSEMENT: 185,6 M€
6 M€	
Remboursement d'avances	
5,6 M€	
Gestion active de dette	
42 M€	
Subventions d'investissement	
7,5 M€	
Cessions d'immobilisations	DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 217,1 M€
0,5 M€	
Autres recettes	
0,6 M€	
Emprunt	123,4 M€
123,4 M€	

EPARGNE BRUTE 31,1 M€	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 217,1 M€	Dépenses d'équipement
	146,4 M€
	Remboursement du capital de la dette
	13,7 M€
	Attribution de compensation en investissement (ACI)
	10,6 M€
	Gestion active de la dette
	42 M€
Avances	11,3 M€
11,3 M€	
Autres dépenses	3,9 M€

L'épargne et la situation financière

Chaîne de l'épargne en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution
Recettes de fonctionnement	352,0	365,0	3,7%
- Dépenses de fonctionnement	322,2	333,9	3,6%
EPARGNE BRUTE	29,8	31,1	4,3%
- Remboursement du capital de la dette	12,8	13,7	6,2%
EPARGNE NETTE	17,0	17,4	2,8%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt d'équilibre et gestion active de la dette	19,6	20,6	28,8%
Dépenses d'équipement (dont ACI et fonds de concours 3M)	126,8	146,4	15,4%
Besoin de financement (emprunt)	101,6	123,4	21,4%
	1^{er} janvier 2021	1^{er} janvier 2022	
Encours de dette 1^{er} janvier en M€	209,4	209,1	-0,1 %
Epargne brute	29,8	31,1	4,3%
Capacité de désendettement	7,0 ans	6,7 ans	-4,3%

Le niveau d'épargne brute au 1^{er} janvier progresse de 1,3 M€ (+4%) grâce à l'effet de rattrapage des recettes réelles de fonctionnement et à la diminution des charges d'intérêt de la dette.

Le niveau d'épargne nette est également en hausse de 0,4 M€ (+2,8%).

L'encours de dette est stable à 209,1 M€ au 1^{er} janvier 2022. Sur ce total, 11 M€ sont issus d'emprunts de type revolving remboursés en début d'année.

L'emprunt d'équilibre prévisionnel s'élève à 123,4 M€ en 2022.

Un budget 2022 ambitieux pour Montpellier et les Montpelliérains

Le budget 2022 est un budget ambitieux au service de la dynamique de la relance et de la transition écologique et solidaire. Il est composé de 6 grands axes de politiques publiques :

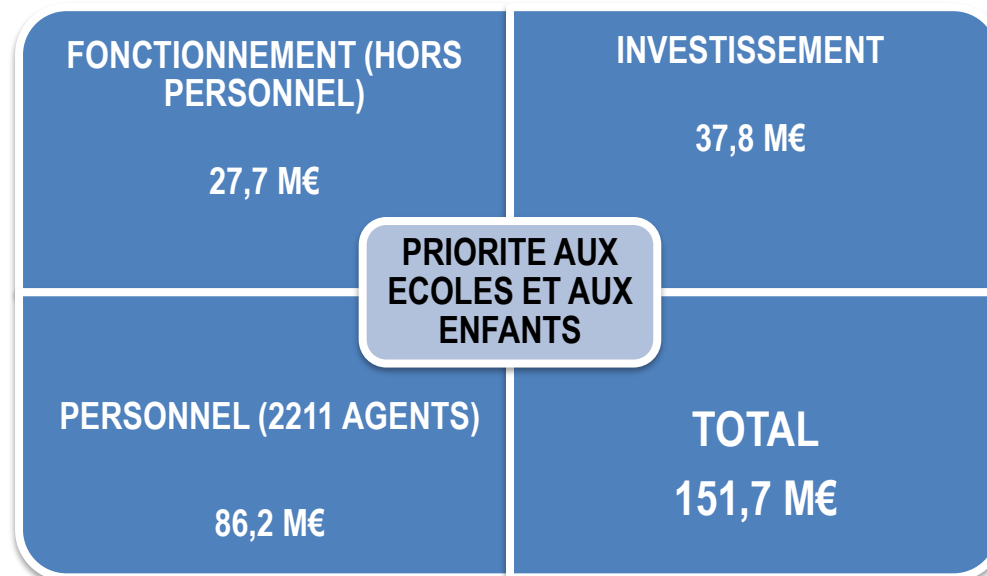
Axe du budget 2022	Thématique
Redonner la priorité aux écoles et aux enfants	<ul style="list-style-type: none">• Investir pour l'avenir• Un grand plan pour revaloriser l'école de la République• Une restauration scolaire diversifiée et de qualité• Accroître les places en crèche et accompagner les jeunes Montpelliérains durant leur petite enfance
Une ville apaisée et durable	<ul style="list-style-type: none">• Rééquilibrer la ville• Accompagner son développement• Apaiser la ville
Une ville plus verte et plus résiliente	<ul style="list-style-type: none">• Une ville exemplaire• La ville parc
L'épanouissement de chacun	<ul style="list-style-type: none">• Un grand plan de rénovation pour le sport de proximité• Un patrimoine exceptionnel• Un appui à la vitalité associative
Une ville plus accueillante et solidaire	<ul style="list-style-type: none">• Une ville plus proche de ses habitants
Une ville qui protège	<ul style="list-style-type: none">• La sécurité pour tous et partout• La propreté, l'hygiène et la sécurité sanitaire

Redonner la priorité aux écoles et aux enfants

Le bien-être des enfants et l'amélioration des conditions d'apprentissage constituent la priorité de cette mandature. Le projet ambitieux porté par l'équipe municipale se traduit par un plan école au service de la réussite et de l'épanouissement de tous les enfants et adolescents montpelliérains.

En plus des constructions d'écoles nouvelles, Montpellier a lancé un grand plan pour penser l'école de demain via la démarche « Montpellier, école 2030 ». Cela se traduit au niveau budgétaire par un effort majeur d'investissement visant à réhabiliter le patrimoine scolaire et l'inscrire dans l'avenir. En parallèle, la Ville est engagée dans un programme visant à proposer 300 places de crèches supplémentaires d'ici 2026 ainsi que dans le projet global de la cité de l'alimentation, qui associe une dimension pédagogique à l'augmentation de la part du bio, des circuits-courts et des aliments peu transformés dans les assiettes des enfants.

Premier poste du budget 2022, la réussite éducative, la petite enfance et la restauration scolaire représentent plus du quart des opérations réelles qui seront conduites tout au long de l'année. Montpellier fait ainsi de cette thématique la clé de voûte des actions menées et place l'enfant au cœur de ses politiques publiques.





Redonner la priorité aux écoles et aux enfants

Investir pour l'avenir :

- **1,8 M€** pour le groupe scolaire Lucie Aubrac/Samuel Patti (10 classes élémentaires et 5 classes de maternelle, ouverture septembre 2022)
- **1,6 M€** pour la 2nde phase du groupe scolaire Jeanne Moreau (cité créative, 10 classes supplémentaires)
- **1,4 M€** pour le groupe scolaire Hauts du quartier Croix d'Argent
- **0,3 M€** pour la pose de capteurs de qualité de l'air dans les écoles

Un grand plan pour revaloriser l'école de la République

- **2,9 M€** pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire du Conservatoire
- **5,1 M€** pour le soutien scolaire gratuit et laïque et les temps périscolaires. Le soutien scolaire concerne actuellement 58 écoles élémentaires (soit 88% des écoles) et accueille 2200 élèves par jour.
- **5 M€** pour les travaux de rénovation écologique des écoles
- **0,7 M€** pour le confort thermique des écoles (proposition d'une nouvelle AP au BP 2022)
- **1,3 M€** pour le plan numérique dans les écoles (poursuite et fin de l'installation des vidéo projecteurs dans les écoles)

Redonner la priorité aux écoles et aux enfants

Accroître les places en crèche et accompagner les jeunes Montpelliérains durant leur petite enfance

- **85** nouvelles places supplémentaires de crèche en 2022 avec l'ouverture de la crèche Liselotte (72 places, ZAC Rive Gauche) et 13 places au titre de réservations de berceaux
- **0,3 M€** pour la crèche Mireille Laget (cité créative, qui sera dotée de 48 berceaux)
- **0,2 M€** pour la crèche Hauts Croix d'Argent (qui comprendra 68 berceau)

Une restauration scolaire diversifiée et de qualité

- **1,4 M€** pour la cité de l'alimentation, visant à favoriser l'accès à des produits sains et durables.
- **1 M€** pour la construction de restaurants scolaires en self-service



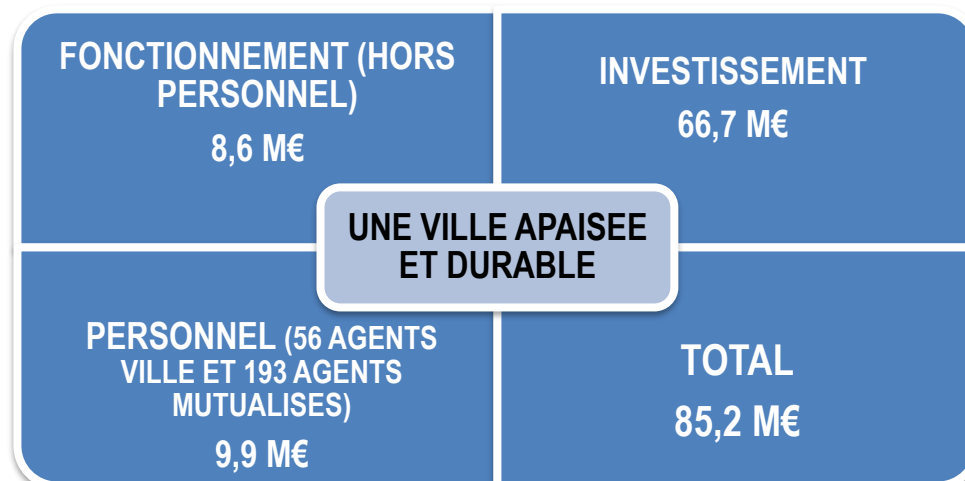
Une ville apaisée et durable

Cette thématique vise à améliorer le cadre de vie et l'attractivité de la ville, en repensant l'urbanisme montpelliérain autour de trois objectifs principaux : rééquilibrer Montpellier, accompagner son développement et apaiser la ville. A travers ces objectifs, Montpellier concourt à freiner l'étalement urbain et à réinvestir les quartiers plus anciens, souvent oubliés des projets urbanistiques.

Il s'agit également de davantage maîtriser l'expansion de la ville et de proposer une plus grande cohérence dans le projet urbain montpelliérain, notamment en augmentant la part de construction au sein des ZAC et en luttant contre la construction à la parcelle. Un engagement fort est pris pour le rééquilibrage de la ville, via des investissements portés en complément de ceux de la Métropole vers les quartiers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain des Cévennes et de la Mosson.

L'objectif d'apaiser la ville et de participer au renouveau de ses quartiers se traduit par la participation aux investissements majeurs portés par la Métropole en matière de voirie, de transports et de mobilité. Le fonds de concours d'un montant total de 100 M€ versé à la Métropole marque une impulsion forte en faveur des mobilités douces : concrétiser la 5^{ème} ligne de tramway, étendre la 1^{ère} ligne jusqu'à la gare Sud de France, organiser un schéma directeur des mobilités ambitieux et réaliser 4 lignes de bustram à haut niveau de service. Il s'agit d'œuvrer à la transition écologique, tout en favorisant l'ouverture sur le monde des jeunes générations et en aidant le pouvoir d'achat.

Les crédits de cette thématique contribuent ainsi à réinventer la ville, plus verte et plus solidaire.





Une ville apaisée et durable

Accompagner son développement

- **0,7 M€** de participation à la ZAC Beausoleil (en 2022 démarrage du chantier de construction d'un immeuble de 40 logements locatifs sociaux et poursuite de l'aménagement de la coulée verte au cœur du quartier).
- **0,2 M€** pour l'embellissement et la requalification visuelle de la ville
- **3,8 M€** pour la ZAC cité créative : en 2022 livraison de logements autour de la place d'Armes, démarrage du chantier du lieu culturel le Cocon et le démarrage du chantier de la 2^{de} phase du groupe scolaire Jeanne Moreau.
- **1,2 M€** pour l'aménagement du dernier tronçon de l'avenue Raymond Dugrand (ZAC Parc Marianne)
- **1,6 M€** de participation à la ZAC de la Restanque. Livraison en 2022 du premier groupe scolaire du quartier (Lucy Aubrac/Samuel Patty) et des aménagements de voirie permettant de sécuriser les cheminements doux vers les écoles.

Apaiser la ville

- **25 M€** de fonds de concours versés à la Métropole pour la Ville apaisée, et notamment les mobilités douces et alternatives (ligne 5)
- **5 M€** pour la mise en accessibilité des bâtiments et équipements publics

Rééquilibrer la ville

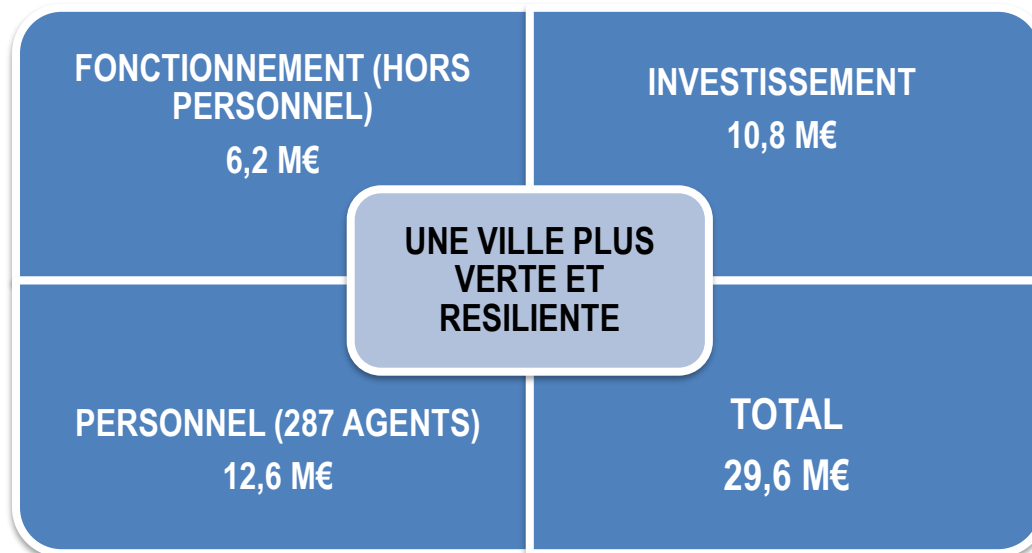
- **6 M€** pour la politique foncière de la collectivité
- **1,8 M€** de participation au renouvellement des quartiers prioritaires Mosson et Cévennes
- **1,1 M€** de participation pour la concession d'aménagement de Grand Cœur

Une ville plus verte et plus résiliente

Montpellier porte une réponse forte aux enjeux majeurs de son territoire via d'importants crédits en faveur d'une ville plus verte et plus résiliente, du développement de la nature en ville et de la transition écologique. Les valeurs de solidarité, de qualité de vie, d'environnement et de sobriété sont au cœur des politiques publiques de Montpellier, qui permettent aux Montpelliéraines et aux Montpelliérains de se réapproprier, à pied ou à vélo, la ville, plus verte, plus conviviale et fraternelle.

Les crédits proposés au budget 2022 s'inscrivent dans les grandes orientations définies dans la PPI : préserver et valoriser le patrimoine naturel existant, créer des parcours et coulées vertes dans la ville, construire et aménager de nouveaux jardins partagés pour créer du lien social et planter 50 000 arbres sur la mandature. La ville parc se dessine ainsi au travers des projets de développement et de préservation de la nature en ville, tels que le projets d'aménagement du poumon vert du nord de Montpellier, ou celui des Bouisses, pour lesquels 2022 constituera une étape majeure.

En parallèle de la mise en place de la zone de faible émission (ZFE), la Ville veut renouveler l'ensemble de son parc automobile pour le décarboner et participer au développement des énergies douces. Montpellier se veut ainsi une ville exemplaire, plus résiliente, qui diminue son empreinte sur l'environnement.



Une ville plus verte et plus résiliente

La ville parc

- **0,5 M€** pour l'aménagement de Grammont (études, créations de jardins familiaux et plantation de vergers à agrumes)
- **0,5 M€** pour la restauration du jardin de la reine (démarrage des travaux fin 2022)
- **0,4 M€** pour la végétalisation de la ville (programme 50 000 arbres)
- **0,2 M€** pour les études préalables au secteur des Bouisses. La mission de dialogue compétitif sera complétée par une contribution citoyenne et permettra de concevoir un projet d'ensemble pour la valorisation des espaces naturels et agricoles du quartier.
- **0,8 M€** pour l'agriparc du Mas Nouguier
- **0,6 M€** pour la rénovation d'aires de jeux inclusives
- **0,2 M€** pour les études et aménagements de l'aqueduc Saint Clément
- **0,2 M€** pour la création de parcs et jardins familiaux

Protéger la biodiversité : le projet Lunaret-Lavalette-Montmaur

- **0,6 M€** pour le projet Lunaret-Lavalette-Montmaur, projet global de transformation du poumon vert du Nord de Montpellier et de la Métropole.
- **0,2 M€** pour les études préalables du centre de soin

Une ville exemplaire

- **1,4 M€** pour la transition énergétique du patrimoine (déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et production d'énergie photovoltaïque)
- **1,3 M€** pour la flotte décarbonée de véhicules municipaux



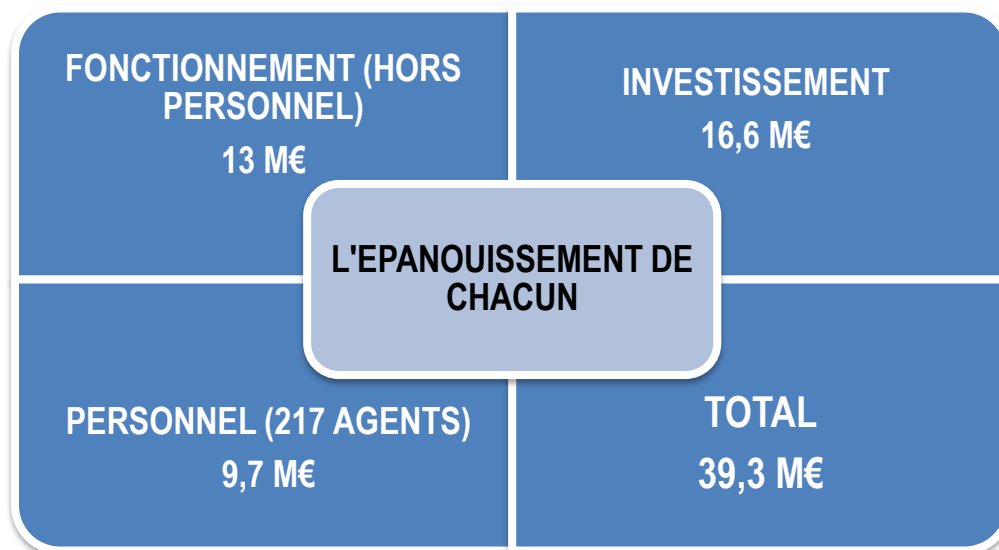
L'épanouissement de chacun

Les crédits proposés au budget 2022 pour la culture, le patrimoine, les sports et la jeunesse traduisent la volonté de la Ville de Montpellier d'entretenir et de mettre en valeur les atouts de son territoire.

Montpellier associe ainsi ses efforts à ceux de la Métropole pour valoriser le patrimoine architectural et historique exceptionnel du cœur de ville, au soutien de sa candidature au patrimoine mondial de l'Unesco et du rayonnement de son territoire. En complément des actions menées pour la propreté et la sécurité, ces opérations contribuent à accroître la qualité de vie et l'attractivité d'un cœur de ville partagé par l'ensemble des habitants de la Métropole.

La ville valorise son patrimoine culturel et ses talents, et réinvestit ses équipements sportifs pour les réhabiliter, et les ouvrir à toutes et à tous. L'année 2022 voit ainsi le lancement du grand plan de rénovation des équipements et plateaux sportifs de proximité inscrits dans la PPI.

Par ailleurs, afin de soutenir les partenaires indispensables de la ville qui jouent un rôle majeur dans la qualité de vie à Montpellier, le soutien aux associations culturelles et sportive est conforté en 2022, notamment par la reconduction des subventions d'équipement pour un total d'1 M€.





L'épanouissement de chacun

Un appui à la vitalité associative

- **1 M€** de subventions d'équipement aux associations dans les domaines culturels et sportifs

Un grand plan de rénovation pour le sport

- **2,9 M€** pour le skate-park de Grammont (début des travaux pour une livraison prévue en 2023)
- **1,3 M€** pour la rénovation du palais des sports Coubertin (fin des études et début des travaux en 2022)
- **0,6 M€** pour les travaux des vestiaires de Giambrone et Paul Valéry
- **0,5 M€** pour la réfection des plateaux sportifs, dont Marc Bloch et Croix d'Argent en 2022
- **0,5 M€** pour le complexe de tennis de Grammont (réfection de 5 terrains)

Un patrimoine exceptionnel

- **0,6 M€** pour l'embellissement et la valorisation du patrimoine
- **0,5 M€** pour le ravalement et la mise en conformité des menuiseries et façades dans le Centre-ville et les faubourgs
- **0,2 M€** pour l'étude globale préalable à la restauration et la mise en valeur du Peyrou
- **0,2 M€** pour la restauration de l'aqueduc des Arceaux

Une ville plus accueillante et solidaire

Soucieuse de la question de la solidarité et, face à la tentation du repli, la Ville répond, dans ses différents projets (tarification des cantines, encadrement des loyers et gratuité des transports conduite par la Métropole ...), en rassemblant les éléments d'un véritable bouclier social, protecteur des plus vulnérables et du pouvoir d'achat de chacune et chacun.

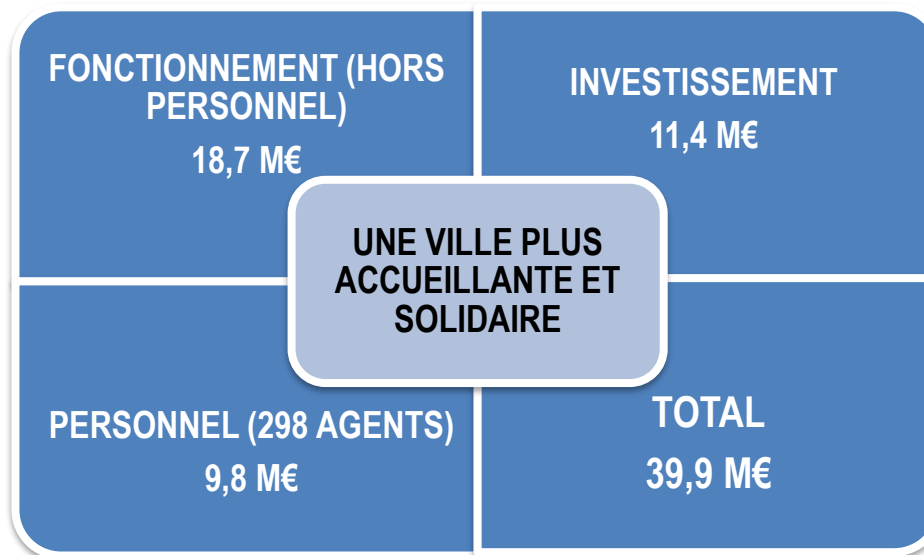
Les enjeux de solidarité se traduisent aussi dans le maillage de la commune et des quartiers, auquel contribuent les Maisons pour Tous. Les investissements 2022 s'inscrivent ainsi dans le cadre de la PPI 2021-2026, qui, en complément de celle du Centre Communal d'Action Sociale, permet l'engagement d'un vaste plan de modernisation et de réhabilitation des EHPAD et des Maisons pour Tous. Par ailleurs, la 24^{ème} Maison pour Tous ouvrira ses portes en 2022 dans la quartier Rive gauche.

De plus, un travail important est engagé concernant la relation aux usagers, le renouveau démocratique et l'innovation sociale. D'importants investissements sont notamment programmés en 2022 pour la modernisation informatique et numérique du service public, ainsi que le développement de la démocratie de proximité, via la mobilisation de crédits participatifs importants dans les quartiers. Ouverte et laïque, la Ville appelle ainsi à la participation de tous pour écrire le quotidien de chaque place, de chaque quartier.



maisons
pour
TOUS

ACTIVITÉS
DES MAISONS POUR TOUS
2021/2022



Une ville plus accueillante et solidaire

Une ville plus proche de ses habitants

- **13 M€** pour la subvention au CCAS
- **Soutien** à la politique de mobilité de la Métropole, visant à offrir des transports gratuits pour tous et à desservir plus largement les quartiers prioritaires de la Ville
- **2 M€** pour les travaux de proximité dans les quartiers, triplés depuis la nouvelle mandature
- **1,2 M€** de travaux sur les locaux associatifs
- **1,2 M€** d'investissement pour les travaux et études des Maisons pour tous
- **0,2 M€** de participation aux travaux du programme de résorption des bidonvilles sur le territoire de Montpellier



Une ville qui protège

Sur cette mandature ont été définies de nouvelles priorités pour Montpellier en matière de sécurité, qui se traduisent par des moyens renforcés pour affirmer le respect de la loi et des règles républicaines sur lesquelles repose le vivre ensemble. C'est dans ce sens que s'inscrivent l'acquisition de deux centres de commandement mobiles de police supplémentaires en octobre 2021 pour renforcer la capacité d'intervention de la police municipale, ainsi que la mise en place de la police des transports qui interviendra à la fin de l'année 2023.

La PPI prévoit d'importants investissements en matière de sécurité, visant à construire la ville qui protège. Par la création d'un hôtel des sécurités ou le renforcement de la vidéo protection, la PPI répond ainsi à l'important travail mené pour accroître la présence de la police municipale sur le terrain en coordination avec la police nationale, qui a permis de diminuer la délinquance de 40% sur le centre-ville et de 20% à l'échelle de l'ensemble de la ville.

Les crédits prévus au BP 2022 pour cette thématique regroupent également les actions menées pour assurer la protection des Montpelliéraines et des Montpelliérains face à la crise sanitaire : d'importants moyens sont déployés en 2022 à ce titre, avec notamment le fonctionnement du centre de vaccination de grande capacité.



Une ville qui protège

La sécurité pour tous et partout

- **0,5 M€** pour la mise en commun des images de vidéoprotection entre la Ville, la Métropole et TAM
- **0,4 M€** pour l'extension de la vidéoprotection (entre 20 et 25 caméras supplémentaires en 2022)
- **0,1 M€** pour les études du futur hôtel de la sécurité
- **Renforcement** de la coopération avec les forces de police de l'Etat

La protection sanitaire, l'hygiène et la propreté

- **1,3 M€** pour le fonctionnement du centre de vaccination de grande capacité de l'hôtel de ville
- **1 M€** de crédits de fonctionnement fléchés pour la crise sanitaire (acquisition de produits sanitaires, masques et matériel de protection, nettoyage et désinfection des bâtiments municipaux, etc.)
- **1 M€** pour la lutte contre les graffitis et l'affichage sauvage
- **1,4 M€** de crédits de fonctionnement pour les actions d'hygiène et salubrité : lutte antivectorielle, travaux de sécurité sanitaire, prise en charge des situations d'incurie dans l'habitat, lutte contre le saturnisme...



Les ressources du budget 2022

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à hauteur de **365 M€**, soit une hausse de 3,7% par rapport au BP 2021. Cette évolution est liée à un effet de rattrapage des recettes après les périodes de confinement de 2021, notamment en matière de fiscalité et de produits des services.

L'accélération de l'inflation actuellement constatée devrait jouer de façon positive sur l'évolution des recettes de fiscalité locale (via la progression des bases). Rappelons que conformément aux engagements de la nouvelle équipe municipale en faveur du pouvoir d'achat, les taux de fiscalité sont gelés pour 2022 comme pour toute la durée de ce mandat.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

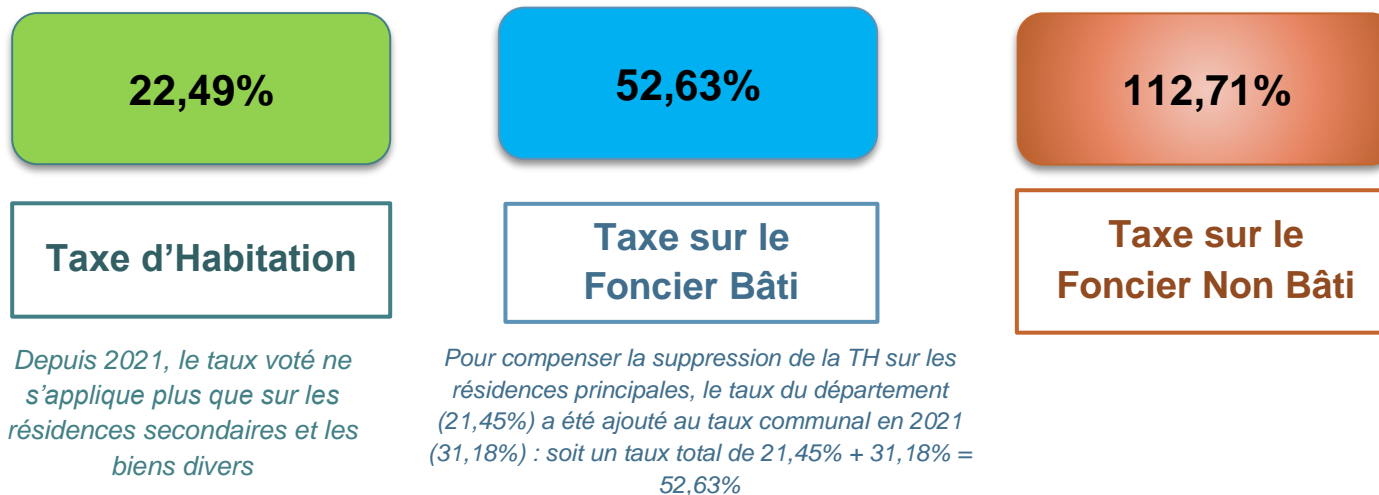
RECETTES EN M€	BP 2021	BP 2022	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	352,0	365,0	3,7%
Dotations, compensations, participations, subventions	89,6	96,1	7,4 %
Recettes fiscales	234,2	238,8	2,0 %
Produits des services et du domaine	26,6	28,0	5,3 %
Autres recettes de fonctionnement	1,7	2,1	23,5 %

La fiscalité directe : des taux ménages inchangés pour la durée du mandat

Conformément aux engagements de la nouvelle équipe municipale en faveur du pouvoir d'achat, les taux de fiscalité des ménages sont gelés pour toute la durée de ce mandat.

**Stratégie financière pour ce mandat :
garantir la stabilité des taux de fiscalité des ménages**

Les taux appliqués en 2022 sont identiques à ceux de 2021. Il convient de noter que depuis la réforme de la taxe d'habitation en 2021, **le taux qui s'applique pour la taxe foncière correspond à la somme des taux antérieurement appliqués par la Ville de Montpellier et par le Département : cette réforme a ainsi modifié la répartition du produit de taxe d'habitation entre Ville et département, sans aucun impact cependant pour les contribuables Montpelliérains.** De plus, la disparition de la taxe d'habitation a été compensée par l'Etat via l'instauration du coefficient correcteur permettant de corriger les éventuelles pertes de recettes pour les collectivités.



L'évolution des recettes fiscales directes perçues par la Ville de Montpellier en 2022 est ainsi uniquement liée à l'évolution des bases fiscales décidée par le législateur, et non à l'évolution des taux votés par la commune.

Comparaison des taux applicables à un contribuable

Ville	Taux du bloc (ville + groupement)
Angers	56,42%
Le Havre	54,36%
Grenoble	53,92%
Nîmes	53,20%
Montpellier²	52,80%
Dijon	50,80%
Nantes	48,92%
Toulouse	48,15%
Lille	48,35%
Rennes	47,39%

² Le taux de foncier bâti du bloc communal de Montpellier se décompose en un taux de 52,63% pour le taux communal et de 0,167% pour le taux de l'intercommunalité.

Produit de fiscalité attendu pour 2022

Le produit estimé de la fiscalité directe atteint **219,9 M€** pour 2022, en progression de 2,8% par rapport à 2021. Il est réparti ainsi :



Ce produit correspond à la seule imposition des résidences secondaires et les biens divers, et comprend la majoration de la cotisation à 50% sur les résidences secondaires votée en juillet 2021.

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti est devenu la principale recette de la collectivité (58% des recettes réelles de fonctionnement 2022). De fait, les dynamiques d'évolution des bases de foncier bâti (liées à l'inflation et aux constructions nouvelles) jouent un rôle déterminant dans la progression des recettes de la Ville de Montpellier.

Les autres recettes fiscales (fiscalité indirecte)

En plus de la fiscalité directe, la Ville perçoit d'autres recettes de nature fiscale. Les prévisions sont les suivantes pour 2022 :

- **Les droits de mutation : 13,0 M€ (produit identique à celui de 2021)**

Ces recettes comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont perçues lorsqu'un bien immobilier change de propriétaire pour une opération effectuée à titre onéreux. Malgré la crise sanitaire, ce produit s'est maintenu à un niveau élevé en 2021. Aussi, le produit de cette recette est attendu à hauteur de 13,0 M€ pour 2022.

- **La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures : 1,4 M€ (+7,7% par rapport à 2021)**

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) porte sur les enseignes publicitaires supérieures à 7 m². Cette taxe répond à un souhait de maîtrise de l'espace public, de protection de l'environnement et de réduction des nuisances visuelles. Le montant de la taxe varie en fonction de la superficie de l'enseigne.

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 3,7 M€ (+5,7% par rapport à 2021)**

Le niveau de recette du FPIC est attendu en progression par rapport à 2021 : 3,7 M€ contre 3,5 M€. En effet, le coefficient d'intégration fiscale (CIF, qui détermine l'enveloppe du FPIC) constaté en 2021 a sensiblement diminué : à enveloppe constante, ce phénomène entraîne de façon mécanique une augmentation du montant à répartir entre les communes métropolitaines.

- **La dotation de solidarité communautaire : 0,7 M€ (stable par rapport à 2022)**

La Métropole de Montpellier a voté en 2020 le versement à ses communes membres d'une dotation de solidarité communautaire. L'estimation du produit de cette dotation en 2022 est de 0,7 M€.

Les dotations et compensations : une progression attendue en 2022 après une année 2021 atypique

La Ville anticipe une progression des dotations et compensations reçues de l'Etat en 2022. Ces évolutions sont principalement liées à l'évolution attendue de la population (pour la dotation forfaitaire) ainsi qu'à l'augmentation de l'enveloppe nationale de la dotation de solidarité urbaine déterminée par l'Etat.

	BP 2021	BP 2022
Dotation Forfaitaire	37,4 M€	38,3 M€
Dotation de solidarité urbaine	30,0 M€	30,7 M€
Dotation nationale de péréquation	4,8 M€	4,9 M€

	BP 2021	BP 2022
Dotation générale de décentralisation	1,2 M€	1,2 M€
Autres Dotations	0,1 M€	0,1 M€
TOTAL DOTATIONS	73,5 M€	75,2 M€
Compensations	1,0 M€	5,0 M€
TOTAL DOTATIONS ET COMPENSATIONS	74,5 M€	80,2 M€

Il est à noter, concernant les compensations reçues, que l'Etat a introduit un dispositif diminuant de moitié la valeur locative des établissements industriels : la perte pour les collectivités est forte sur le produit de la taxe foncière, mais cette perte est intégralement compensée moyennant le versement de compensations, d'où le montant en forte hausse des compensations attendues pour 2022.

Un point de vigilance sur la réforme des indicateurs financiers des collectivités

Par ailleurs, notons que l'Etat a instauré via la loi de finances 2022 une réforme des indicateurs financiers des collectivités locales (potentiel fiscal et effort fiscal). Cela s'est traduit par l'élargissement du panier des recettes servant à mesurer le potentiel fiscal (avec l'intégration de plusieurs recettes, comme la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le produit de la taxe sur la publicité extérieure, les droits de mutation à titre onéreux...) et le resserrement du périmètre de l'effort fiscal sur les seuls impôts avec pouvoir de taux. Les effets de cette réforme sont neutralisés en 2022 et feront l'objet dans les années suivantes d'une application progressive. L'impact de cette réforme sur la Ville et la Métropole de Montpellier n'est pas mesurable à ce stade, car celle-ci dépend des variations moyennes de l'ensemble des collectivités. La Ville de Montpellier suivra ce sujet avec attention tout au long de l'année 2022.

Les subventions de fonctionnement

La Ville de Montpellier prévoit **16,1 M€** de recettes en 2022 au titre des subventions de fonctionnement :

- 14,4 M€ de recettes versées par la CAF au titre des compétences petite enfance, activités périscolaires, centres de loisirs, et centres sociaux
- 1,1 M€ de recettes versées par les organismes étatiques (préfecture, ARS, etc.) et le Département
- 0,6 M€ de FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 (depuis le 1er janvier 2016 les collectivités peuvent récupérer une partie de la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement telles que les charges d'entretien des bâtiments publics).

Les produits des services, du domaine et de gestion : une progression dynamique attendue

Le produit des services, des domaines et de gestion courante devrait connaître une progression dynamique en 2022 : il est estimé à ce stade à hauteur de 28 M€ contre 26,6 M€ en 2021, soit une progression de 5,3%. Cette évolution est liée à un effet de rattrapage de recettes qui avaient été fortement impactées par la situation sanitaire, telles que le produit du forfait post-stationnement (reversé à la Métropole) ou les recettes de restauration scolaire.

Par ailleurs, l'année 2022 verra la mise en place d'une revue des tarifs des services publics de la Ville de Montpellier : cette démarche aura vocation à estimer leur rendement et leur capacité à tenir compte de la situation sociale de chacun.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Produit des services et du domaine	BP 2021	BP 2022
Forfait post stationnement (recettes reversées à la Métropole)	2,8 M€	5,1 M€
Remboursements par les structures partenaires (Métropole, CCAS)	4,7 M€	4,8 M€
Redevances d'occupation du domaine public (droits de chantiers, terrasses, marchés...)	4,7 M€	4,6 M€
Produit restauration scolaire	3,1 M€	4,1 M€
Produit crèches	2,9 M€	2,9 M€
Redevances des immeubles (loyers)	2,0 M€	1,8 M€
Recettes ALSH	0,7 M€	0,7 M€
Loyers des halles	0,5 M€	0,5 M€
Concessions cimetières	0,5 M€	0,6 M€
Recettes maisons pour tous	0,5 M€	0,6 M€

Les autres recettes de fonctionnement

- **2 M€** d'atténuations de charges. Ces recettes correspondent aux remboursements liés à la rémunération des agents.

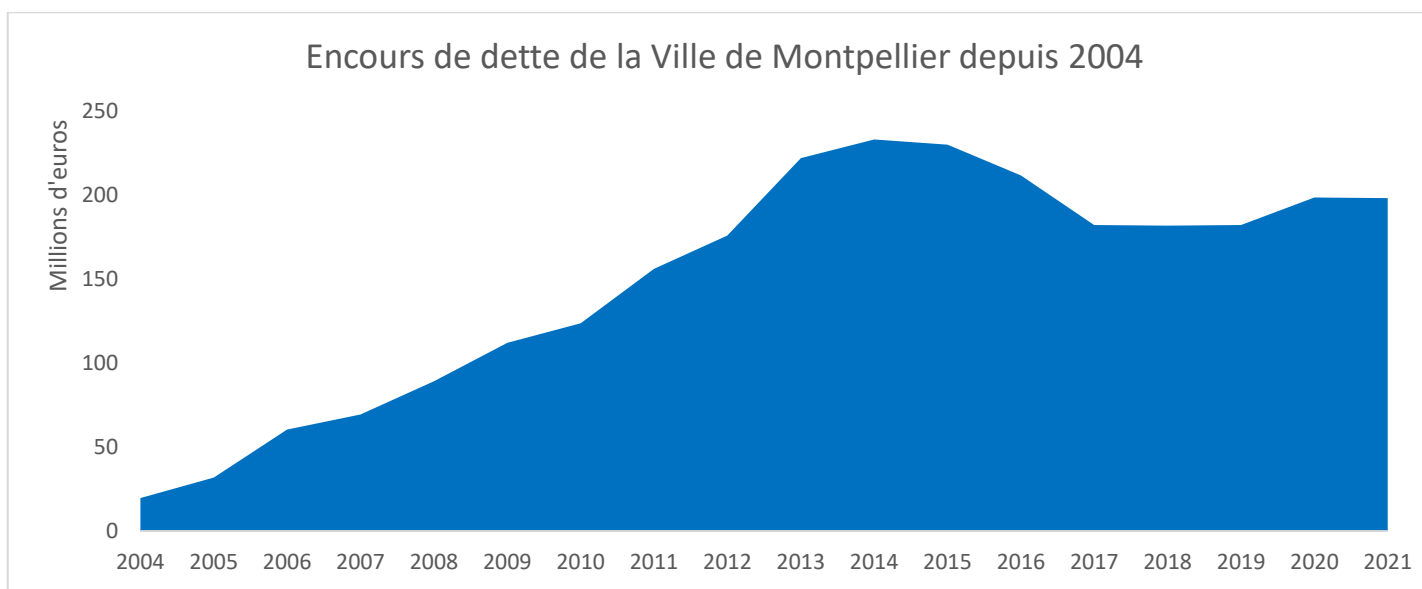
2. Les recettes d'investissement

Un recours stratégique à l'emprunt

L'emprunt d'équilibre du BP 2022 s'élève à 123,4 M€. Il s'agit du montant plafond que la Ville sera amenée à contracter.

L'encours de dette au 1er janvier 2022 s'élève à 209,1 M€, dont 11 M€ au titre de contrats d'emprunt de type « revolving » (cf. page suivante).

Pour rappel, **la Ville de Montpellier est considérablement moins endettée que la moyenne nationale** : l'encours de dette par habitant au dernier compte administratif connu est en effet de **695 € par habitant, contre 1093€ pour les villes de notre strate**. La dette de Montpellier est également une dette jeune : les premiers emprunts qui la composent datent du milieu des années 2000.



Pour rappel, la stratégie financière fixée pour ce nouveau mandat est basée sur **une gestion maîtrisée et stratégique de l'endettement** : il s'agit de concilier le financement des importants investissements prévus tout en maintenant Montpellier parmi les collectivités les moins endettées de France.



**Stratégie financière pour ce mandat :
un endettement stratégique et maîtrisé**

La gestion active de la dette

Les contrats revolving

Les contrats « revolving » sont des outils permettant de réaliser des opérations de gestion active de la dette. Ces contrats permettent de réaliser des tirages et des remboursements en fonction des besoins et de minimiser les frais financiers. Il est possible de mettre en œuvre ces contrats à très court terme (quelques jours) en fin d'année, en mobilisant le montant nécessaire à l'équilibre financier au moment de l'arrêt des comptes et en procédant au remboursement au cours des premiers jours de janvier.

La Ville a ainsi inscrit 32 M€ en 2022 au titre d'opérations de ce type (en dépense et recette).

Les autres opérations de gestion active de la dette

La Ville prévoit également en 2022 une inscription de 10 M€ afin de saisir des opportunités de réaménagement de dette. Cette inscription est double (en recettes et en dépenses d'investissements).

Les subventions d'investissement

Les subventions reçues sont prévues à hauteur de 7,5 M€ en 2022.

La réglementation impose aux collectivités locales de prévoir uniquement dans leur budget les recettes d'investissement qui ont fait l'objet de notifications d'attribution par les partenaires publics concernés. Ainsi, les subventions d'investissement ayant été notifiées à ce stade pour 2022 sont les suivantes :

Principales subventions notifiées	
Subvention FEDER plan numérique des écoles	3,5 M€
Subvention CAF crèche Liselotte	1,3 M€
Reversement et fonds de concours ZAC Parc Marianne et Jacques Cœur	0,9 M€
Subvention CAF modernisation établissements petite enfance	0,4 M€
Subventions FEDER Maison pour Tous Louis Feuillade	0,4 M€
Subvention Dotation Soutien à l'Investissement Local rénovation chaufferies	0,3 M€
Subventions ADEME aide achat véhicules propres	0,1 M€

Les autres recettes d'investissement

- **Le fonds de compensation de la TVA : 6 M€**

Ces recettes portent sur les investissements réalisés en 2021. Pour rappel, la Ville enregistre également des recettes de FCTVA imputées en section de fonctionnement pour **0,6 M€**.

- **Les produits des cessions : 0,5 M€**

Ces recettes correspondent aux cessions immobilières (locaux, parcelles) anticipées pour 2022

- **Les remboursements d'avances, ventes à tempérament et consignations : 5,6 M€**

Dans le cadre de conventions de mandat avec la SERM et la SA3M, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances annuelles qui sont ensuite remboursées par ces structures. Pour 2022, **5 M€** sont prévus au titre du remboursement des avances consenties.

A ces recettes s'ajoutent **0,3 M€** de recettes des ventes à tempérament ; il s'agit de ventes dont le paiement est échelonné sur plusieurs années : le montant des paiements est comptabilisé en recettes « créances sur des particuliers ». La Ville prévoit également **0,3 M€** de recettes liées aux déconsignations réalisées avec la Caisse des dépôts et consignations.

- **Les autres recettes réelles d'investissement : 0,8 M€**

Ces recettes comprennent des remboursements de travaux sur les espaces verts attenants à la voirie par la Métropole à hauteur de 0,7 M€ ainsi que 0,1 M€ au titre des remboursements pour les travaux effectués d'office.

Les emplois du budget 2021

1. Les dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est attendue à hauteur de 3,6% en 2022. Les dépenses de fonctionnement du BP 2022 comprennent 2,3 M€ au titre des mesures et actions visant à assurer la protection de nos concitoyens dans le contexte de la cinquième vague de la crise sanitaire actuelle :

Dépenses liées à l'épidémie de Covid-19	Coût budgétaire
Achat de matériel de protection, mesures de gardiennage, nettoyage et mesures barrières dans les bâtiments	1,0 M€
Fonctionnement du centre de vaccination (dont personnel en renfort)	1,3 M€

Evolution des dépenses :

DEPENSES EN M€	BP 2021	BP 2022	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	322,1	333,9	3,6%
Charges de personnel	183,5	193,5	5,4%
Charges à caractère général	68,0	70,1	3,1 %
Charges de gestion courante (dont subventions)	29,0	30,1	3,8 %
Attribution de compensation	35,4	34,7	-2,0 %
Charges financières	4,4	3,8	-13,6 %
Autres atténuations de charges (dont reversement recettes 3M FPS et FIPHFP)	1,5	1,7	-13,3%

Les dépenses de personnel

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de la Ville avec 193,5 M€ de masse salariale attendue au BP 2022 soit une évolution de 5,4%.

Cette progression significative a 3 sources d'explication :

1) La volonté de l'employeur de mettre en place une politique de rémunération équitable et sociale

Le BP 2022 intègre ainsi la Prime d'Intéressement Collectif (PIC) créée en 2021, versée pour la première fois en décembre. Dans le même sens, il prévoit la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans sa version complète.

Le RIFSEEP avait été partiellement adopté lors du précédent mandat et la collectivité est tenue à compter du 1^{er} janvier 2022 de l'appliquer de manière complète et en substitution de tout autre Régime indemnitaire. L'exécutif souhaite transformer cette obligation en opportunité et ainsi mettre en œuvre une politique salariale plus juste car plus équitable entre filières et entre les deux collectivités employeuses d'une même administration dorénavant mutualisée.

Dans le même sens, la masse salariale 2022 reproduit un budget plus important pour les avancements et promotions. C'est également le sens de la progression de la subvention au COSC.

2) La volonté de l'employeur d'insensibiliser les effets prolongés de la crise sanitaire

La masse salariale traduit les efforts significatifs de la collectivité pour stabiliser les équipes touchées par l'absentéisme générée par cette pandémie. Ainsi une grande majorité des agents en Autorisation Spéciale d'Absence, dites « personnes vulnérables » ont été remplacés par la collectivité, ce qui génère une hausse de la masse salariale. Dans le même sens, l'absentéisme conjoncturel a cru sous l'effet des situations de positivité au covid, des cas contact, de la garde d'enfants pour classe fermé, etc. Ces dépenses ont été mises en œuvre en 2021 et sont prolongées au sein du BP 22. Enfin, la masse salariale prévoit une enveloppe pour la poursuite du centre de vaccination.

3) La volonté de l'employeur de renforcer les moyens humains de certaines politiques publiques

C'est par exemple le cas du soutien scolaire, pour lequel un budget de 700 K€ a été dégagé en 2021 et reconduit en 2022. Le budget intègre aussi les moyens humains nouveaux nécessaires à la conduite du projet de mandat.

Parallèlement à ces choix politiques forts et assumés, car les agents sont le principal moteur du service public montpelliérain, la masse salariale progresse sous l'effet d'éléments plus structurels :

- L'effet glissement vieillesse technicité (GVT) pour 3,6 M€
- Les mesures nationales applicables à Montpellier comme à l'ensemble des collectivités locales : revalorisation du SMIC, prime pour lutter contre l'inflation, etc.

En plus des effets exogènes et de la progression naturelle liée au GVT, la masse salariale 2022 comprend les éléments suivants :

- Les refacturations à la Métropole au titre du fonctionnement des services mutualisés : 16,8 M€ (16,4 M€ au BP 2022). La mise en place de services mutualisés s'accompagne de refacturations de la Ville de Montpellier à la Métropole ; les agents concernés exercent leurs missions pour le compte des deux collectivités, la quote-part des missions effectuées pour le compte de la Ville étant ensuite remboursée à la Métropole.
- Les créations de postes liées aux nouveaux équipements : ouverture en septembre 2022 du groupe scolaire de la Restanque composé de l'école élémentaire Samuel Patty et de l'école maternelle Lucie Aubrac, ouverture d'un relais d'assistantes maternelles, ouverture de la Maison pour Tous Rive gauche au deuxième semestre : 0,5 M€
- Les recrutements d'agents en renfort pour le fonctionnement du centre de vaccination : 0,8 M€
- La rémunération des enseignants recrutés pour assurer l'encadrement et la coordination du soutien scolaire gratuit et laïque : 0,7 M€
- Le recrutement d'apprentis et les stages étudiants : 0,5 M€

Il convient cependant de noter que les effets de la crise sanitaire sur la masse salariale 2022 restent encore largement difficiles à appréhender à ce stade : l'évolution des dépenses de personnel dépendra en effet de l'évolution de la situation sanitaire et de son impact sur les services publics, notamment les écoles et les établissements de petite enfance, ainsi que sur le fonctionnement du centre de vaccination de l'hôtel de ville.

Les principaux postes de masse salariale en 2022 sont les suivants :

Thématique	Masse salariale en M€
Enseignement (écoles)	57,6
Administration générale (services d'accueil et d'état civil, services supports, conseils de quartiers, cimetières...)	49,2 dont 10,8 de remboursement personnel mutualisé à la Métropole
Enfance	24,8
Sécurité (police municipale, ASVP)	17,5
Espaces verts et parc zoologique de Lunaret	12,6
Maisons pour tous	9,1
Sports et jeunesse	6,8
Culture	3,8
Restauration scolaire	3,6

Les charges de fonctionnement courant

Les charges de fonctionnement courantes prévisionnelles pour 2022 s'établissent à 100,2 M€. Ces charges comprennent les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante.

	BP 2021	BP 2022
Total charges de fonctionnement courant	97,3 M€	100,2 M€

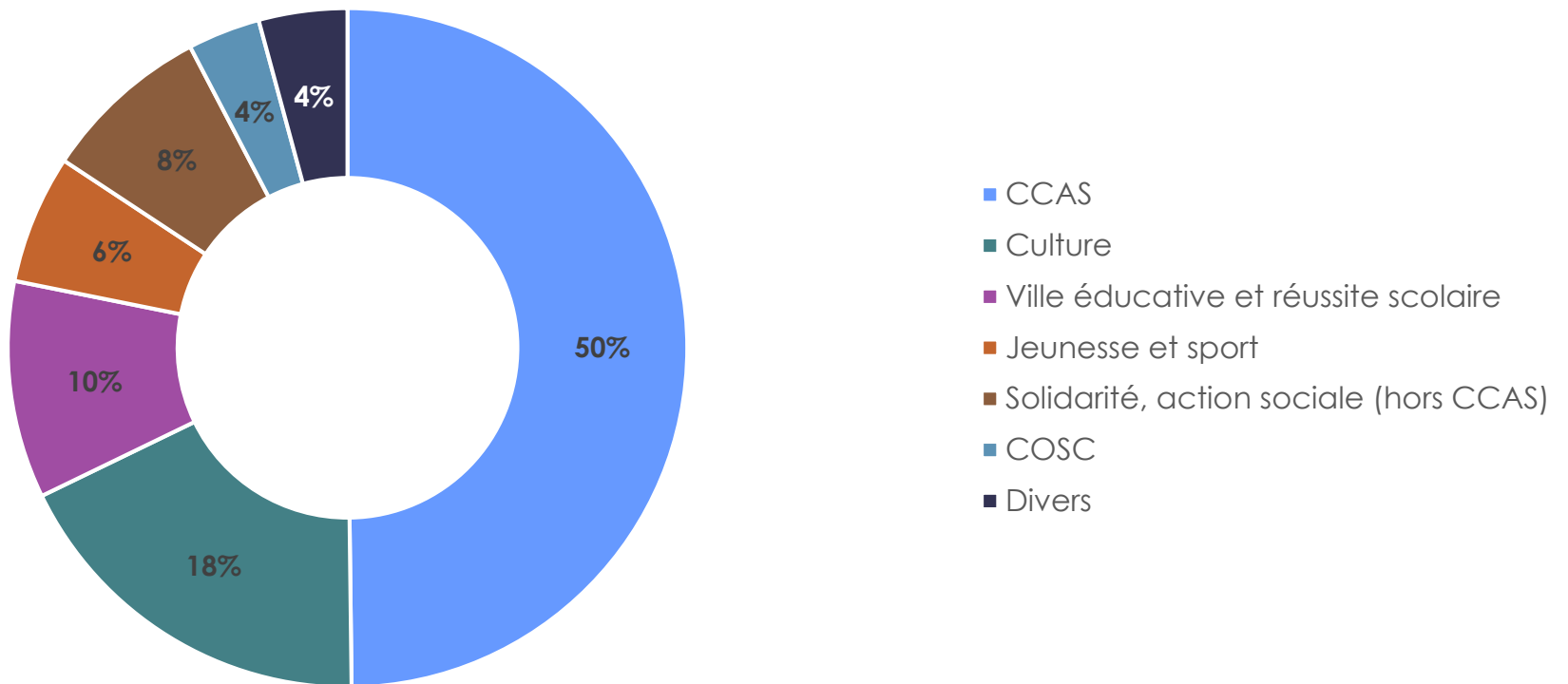
Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achats de matériel et fournitures, etc. Les variations significatives de ce type de charges en 2022 concernent les secteurs suivants :

Charges à caractère général	2021	2022	Evolution
Enseignement (éducation, politique alimentaire)	17,4 M€	18,9 M€	+ 9%
Petite enfance	4,3 M€	4,5 M€	+5%
Culture, sport et jeunesse	9,3 M€	9,8 M€	+4%

Les subventions versées

La Ville de Montpellier prévoit en 2022 un soutien important pour la vitalité associative et ses partenaires. Les subventions sont prévues à hauteur de 26,2 M€ en 2022. Les enveloppes de subventions s'établissent comme suit :



La subvention versée au CCAS est prévue à hauteur de 13 M€ en 2022, en progression par rapport à 2021 (12,6 M€) afin de prendre en compte l'effet glissement-vieillesse-technicité (GVT) sur la masse salariale et le versement de la prime d'intéressement collectif.

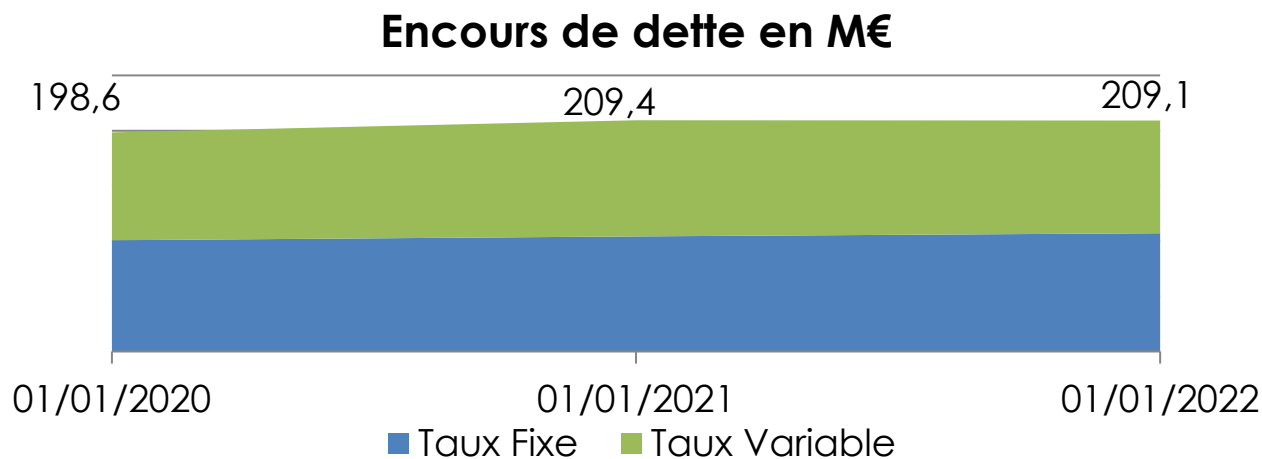
L'attribution de compensation en fonctionnement

L'attribution de compensation (AC) est versée chaque année par la Ville à la Métropole, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour lui permettre d'exercer les compétences qui lui ont été transférées par la Ville.

L'attribution de compensation en fonctionnement est attendue pour 2022 à 34,7 M€.

Les charges financières et l'encours de dette

Les charges financières s'établissent à **3,8 M€** en 2022. Elles comprennent l'hypothèse d'une évolution des taux d'intérêt de 0,5 point ; cette hypothèse prudentielle a pour objectif de prendre en compte la grande incertitude qui caractérise aujourd'hui les marchés financiers. L'évolution de l'encours de dette de la Ville de Montpellier au 1^{er} janvier est le suivant :



Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 209,1 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et des opérations de gestion active de dette (11 M€ au titre des contrats de type revolving remboursés au début de l'année 2022).

Le taux d'intérêt moyen s'établit à 1,40% en recul par rapport à 2021 (1,48%).

Tableau prévisionnel de répartition de la dette par type de taux au 1^{er} janvier 2021 :

Type	Capital restant dû	Répartition	Taux moyen
Fixe	107 115 092.34€	51%	2,67%
Variable	102 039 506.05€	49%	0,28%
Ensemble	209 154 598.39€	100,0%	1,40%

La plupart des amortissements bancaires de la Ville s'effectuent de manière linéaire (amortissement constant, échéances dégressives), ce qui explique que l'extinction de la dette présente un profil régulier et ne présente pas d'à-coups. En revanche, elle est éloignée car les choix de durée ont souvent été de 20 ans et au-delà.

L'encours de dette de la Ville présente un risque charte bonne conduite (CBC) de catégorie 1A (à sécurité maximale) selon la charte de bonne conduite (charte Gissler).

La dette en taux variable bénéficie actuellement d'un contexte favorable sur les marchés financiers, avec des taux à court terme négatifs permettant de payer peu ou pas de frais d'intérêts. Son taux moyen atteint 0.28%.

Les emprunts déjà souscrits et en cours de souscription par la Ville de Montpellier sont majoritairement indexés sur des taux variables ou comportent des possibilités de passage à taux fixe. La Ville de Montpellier mène en effet une politique de répartition des taux, ce qui lui permet de bénéficier à la fois de taux variables extrêmement bas et des opportunités de taux fixe également très avantageux. Au total, le taux d'intérêt moyen de la Ville de Montpellier s'établit à 1,4%.

Les marchés financiers envisagent aujourd'hui que les taux d'intérêt à court terme devraient rester négatifs sur plusieurs années, et que les taux à long terme resteraient sur des niveaux très faibles à moyen terme. Dans ce contexte, les opérations de renégociation de dette mises en place par la Ville de Montpellier porteront à la fois sur la répartition de la dette entre taux fixes et taux variables, ainsi que sur l'optimisation des frais financiers.

2. Les dépenses d'investissement

La bonne gestion de la section de fonctionnement et la gestion active de la dette ont pour objectif de financer un important plan pluriannuel d'investissement.

Le budget total en dépenses d'investissement réelles s'établit à **217,1 M€** pour 2022, dont **146,4 M€** de dépenses d'équipement (dont ACI et fonds de concours versés à la Métropole).

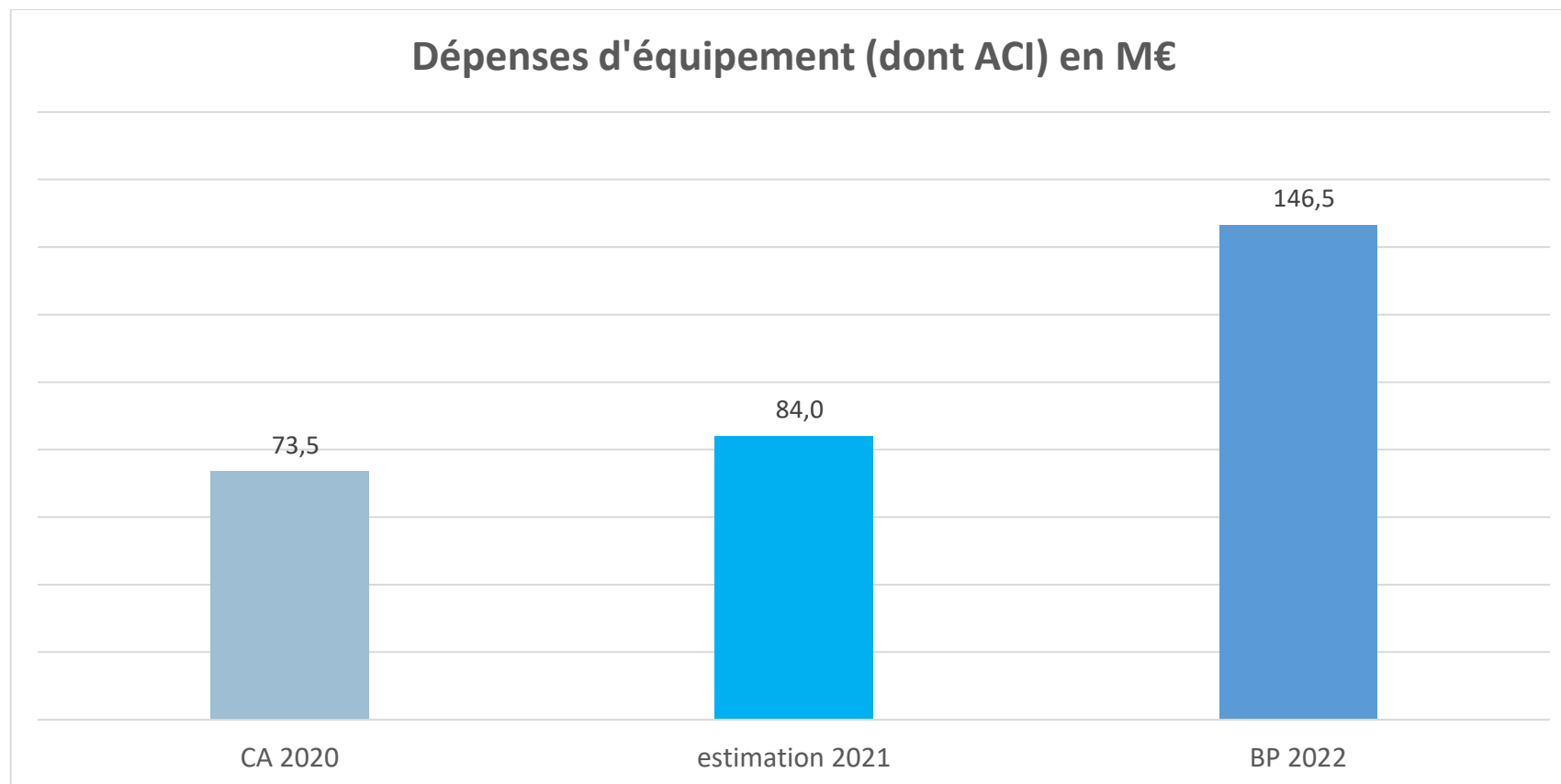
Les dépenses d'équipement, un outil essentiel de la relance économique

Les dépenses d'équipement représentent les dépenses d'investissement mobilisées par la Ville de Montpellier pour accroître le volume ou la valeur de son patrimoine: achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, subventions ou études avant-travaux. Elles jouent un rôle majeur dans l'activité du territoire et la relance économique.

Les dépenses d'équipement programmées en 2022 s'inscrivent dans la **programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) d'un milliard d'euros au service du territoire**, votée en novembre 2021. Elles sont prévues à hauteur de **146,4 M€** (fonds de concours et subventions d'investissement inclus), soit une progression de 15% par rapport au BP 2021. Ces dépenses s'inscrivent dans un budget au service de la transition écologique et solidaire, **en participant à la création de plus de 1400 emplois directs et indirects**.



**Stratégie financière :
une PPI volontariste d'1 Md€**



Les nouvelles créations d'APCP proposées en 2022

Le BP 2022 est l'occasion de proposer la création de 20 nouvelles opérations en Autorisations de programme- crédits de paiement dans le cadre de la PPI, pour un total de 218,1 M€. Les crédits de paiement prévus pour les années 2022 et suivantes au titre de ces opérations sont présentées dans l'annexe n°2 de ce document.

Les fonds de concours à la Métropole 2022

Les dépenses d'équipement du budget 2022 intègrent un total de 30,4 M€ de fonds de concours versés à la Métropole. Ces fonds de concours se décomposent comme suit :

- 25 M€ au titre de la création de la ligne 5 de tramway ; ce fonds de concours s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe globale de 100 M€ consacrée à la ville apaisée, qui sera affectée annuellement sur la base du programme d'investissement prévu au budget de la Métropole.
- 5,4 M€ au titre des espaces publics et de la voirie.

Les subventions d'équipement aux associations

Les dépenses d'équipement du budget 2022 comprennent 1 M€ de subventions d'équipement versées aux associations dans le cadre d'appels à projets dans les domaines du sport et de la culture.

Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette est prévu à **13,7 M€** pour 2022. Ces crédits s'inscrivent dans une annuité de dette totale de **17,1 M€** pour 2021.

Dettes en K€	2021	2022	Evolution
Intérêts	4,2 M€	3,4 M€	-22%
Capital	12,8 M€	13,7 M€	6 %
Annuité	17 M€	17,1 M€	0,6 %

Les opérations de gestion active de la dette : 42 M€

Ces inscriptions sont la contrepartie des recettes liées aux opérations de gestion active de la dette présentées, dans le paragraphe portant sur les recettes d'investissement : 32 M€ au titre des contrats revolving et 10 M€ pour saisir des opportunités de réaménagement de dette.

L'attribution de compensation en investissement

L'attribution de compensation en investissement est prévue pour 2022 à **10,6 M€**.

Les avances, ventes à tempérament et consignations

Les avances, ventes à tempérament et consignations sont prévues à hauteur de **11,4 M€** pour 2022.

Les avances infra-annuelles sont en majorité des avances faites à la SERM et à la SA3M. Pour 2022, elles devraient s'élever à hauteur de **10 M€** :

- Parc Marianne : 3 M€
- Petit Bard : 2 M€
- Grand Cœur : 2 M€
- Le Coteau : 2 M€
- Restanque : 1 M€

La Ville prévoit également **1 M€** de dépenses au titre des ventes à tempérament et **0,3 M€** au titre des déconsignations avec la Caisse des dépôts et consignations en cas d'acquisitions.

Conclusion

Alors que les incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire, économique et sociale, sont toujours d'actualité, la Ville de Montpellier poursuit ses efforts en faveur de la transition écologique et solidaire via un budget 2022 volontariste, qui marque une nouvelle étape décisive pour notre ville.

En s'inscrivant dans une PPI ambitieuse d'un milliard d'euros au service du territoire, et en portant plus de 140 M€ de dépenses d'équipement, le budget 2022 ouvre de nombreux chantiers qui constituent autant de réponses à la crise et s'inscrivent dans une politique globale construite en complément des actions portées par la Métropole.

Cette politique se construit chaque jour avec les Montpelliéraines et les Montpelliérains, car c'est ensemble que se construit une ville à hauteur d'enfant, une ville apaisée et durable, une ville verte et résiliente, une ville qui protège, une ville qui garantit l'épanouissement de chacun, une ville plus accueillante et solidaire.

Annexes

Annexe n°1 : Présentation du BP 2022 selon l'article I.2313-1 du CGCT

1 - Eléments de contexte

Après une année 2021 marquée par la crise, sanitaire, économique et sociale, le budget 2022 s'inscrit à nouveau dans le volontarisme montpelliérain, et poursuit la dynamique de la relance.

Ce budget de 640 M€ comprend d'importantes actions visant à protéger les Montpelliéraines et les Montpelliérains, œuvrer à la transition écologique et à une ville apaisée et rééquilibrée, construire ensemble l'école de demain, créer du lien social et protéger le pouvoir d'achat. Le budget 2022 marque l'ouverture d'importants projets prévus dans la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) votée en décembre 2021, tels que le fonds de concours de 25 M€ versés à la Métropole en faveur des mobilités, l'accélération des énergies vertes pour le patrimoine municipal, le projet Lunaret-Lavalette-Montmaur, le rafraîchissement et le confort thermique des écoles, ou encore l'extension de la vidéoprotection.

Cette ambition se traduit ainsi par plus de 146 M€ de dépenses d'équipement. Cet effort exige une gestion financière exemplaire, et c'est le sens de la stratégie définie pour ce mandat autour de 4 points :

- Non augmentation des taux d'imposition
- Pérenniser l'autofinancement,
- Maîtriser l'endettement,
- Investir davantage dans le cadre d'une PPI ambitieuse

Construit autour de ces grands objectifs et résolument au service des Montpelliéraines et des Montpelliérains, le budget 2022 marque une nouvelle étape décisive pour Montpellier.

1.1 – La stabilité des taux d'imposition

Les taux de fiscalité sont inchangés en 2022 : 22,49% pour la taxe d'habitation, 31,18% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 112,71% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

1.2 – L'évolution des dépenses de fonctionnement

La progression des dépenses réelles de fonctionnement est de 3,6% : elles évoluent de 322,2 M€ en 2021 à 333,9 M€ en 2022. Les dépenses de personnel enregistrent également une progression de 5,4%. Cette progression des dépenses de fonctionnement s'inscrit notamment dans le contexte de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid 19 : le budget 2022 comprend en effet les crédits visant à assurer la protection sanitaire des Montpelliérains et des agents municipaux, notamment avec le fonctionnement du centre de vaccination de grande capacité situé à l'hôtel de ville.

1.3 – Des dépenses d'équipements en hausse dans le cadre d'une PPI 2021-2026 ambitieuse

Les dépenses d'équipement programmées en 2022 s'inscrivent dans la **programmation pluriannuelle d'investissement d'un milliard d'euros au service du territoire**, votée en novembre 2021. Elles sont prévues à hauteur de **146,4 M€** (fonds de concours et subventions d'investissement inclus), soit une progression de 15% par rapport au BP 2021. Ces dépenses s'inscrivent dans un budget de relance écologique et solidaire, **en participant à la création de plus de 1400 emplois directs et indirects**.

1-4 – Le maintien de la tarification sociale et des abattements fiscaux

Les tarifs des services publics de Montpellier bénéficient de clauses sociales afin que chaque Montpelliérain puisse participer au service public selon ses moyens. Par ailleurs, l'année 2022 verra la mise en place d'une revue des tarifs des services publics de la Ville de Montpellier : cette démarche aura vocation à estimer leur rendement et leur capacité à tenir compte de la situation sociale de chacun.

2 - Priorités du budget

Le budget 2022 est organisé en six grands axes :

- Redonner la priorité aux écoles et aux enfants
- Pour une ville apaisée et durable

- Pour une ville plus verte et plus résiliente
- Pour l'épanouissement de chacun
- Pour une ville plus accueillante et solidaire
- Pour une ville qui protège

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement

RECETTES EN M€	BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement	365,0
Dotations, compensations, participations, subventions	96,1
Recettes fiscales	238,8
Produits des services et du domaine	28,0
Autres recettes de fonctionnement	2,1

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES EN M€	BP 2022
Dépenses réelles de fonctionnement	333,9
Charges de personnel	193,5
Charges à caractère général	70,1

Charges de gestion courante (dont subventions)	30,1
Attribution de compensation	34,7
Charges financières	3,8
Autres atténuations de charges (dont reversement recettes 3M FPS et FIPHFP)	1,7

3.3 – Recettes réelles d'investissement

RECETTES EN M€	BP 2022
Recettes réelles d'investissement	186,0
Dotations	6,0
Subventions reçues	7,4
Emprunt	123,4
Autres opérations financières	42,0
Autres recettes d'investissement	7,2

3.4 – Dépenses réelles d'investissement (en M€)

RECETTES EN M€	BP 2022
Dépenses réelles d'investissement	217,1
Dépenses d'équipement	146,4

Remboursement du capital de la dette	13,7	
Autres opérations financières	42,0	
Autres dépenses d'investissement	15,0	

4 - Montant du budget consolidé

Le montant du Budget Primitif 2022 (opérations réelles et opérations d'ordre) s'élève à **639,9 M€** en recettes et dépenses.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les créations d'Autorisations de Programme (AP) en 2022 sont les suivantes :

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2022
V22ARCH01	ARCHIVES : ARCHIVAGE ELECTRONIQUE	2 800 000
V22BORN01	TRANSITION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE MUNICIPAL	4 230 000
V22COEU01	PATRIMOINE : RESTAURATION ET MISE EN VALEUR PEYROU	6 324 000
V22COEU03	PATRIMOINE : RAVALEMENT DES FACADES CENTRE VILLE	3 030 000
V22CREC01	ENFANCE : CONSTRUCTION CRECHE CROIX D'ARGENT	5 100 000
V22CREC02	ENFANCE : FUSION COQUELICOTS & BOUTONS D'OR	1 200 000

V22GPLU01	VILLE PARC : LUNARET-LAVALETTE-MONTMAUR	30 000 000
V22GSCO01	PRIORITE AUX ECOLES : CONSTRUCTION GS CROIX D'ARGENT	14 949 900
V22GSCO03	PRIORITE AUX ECOLES : EXTENSION ECOLE DOCTEUR ROUX	2 500 000
V22JARD01	VILLE PARC : JARDINS FAMILIAUX ET PARTAGES	1 000 000
V22META01	PRIORITE AUX ECOLES : RAFRAICHISSEMENT ET CONFORT THERMIQUE DES ECOLES	10 000 000
V22PLAT01	SPORT DE PROXIMITE : REFECTION DES PLATEAUX SPORTIFS	2 000 000
V22SDSI01	MODERNISATION INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION ET DES RELATIONS AUX USAGERS	16 000 000
V22SELF01	PRIORITE AUX ECOLES : SELFS - L'ENFANT ACTEUR DE SON REPAS	12 000 000
V22SOIN01	BIEN ÊTRE ANIMAL : CENTRE DE SOIN DU LUNARET	5 000 000
V22TRAML5	FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL MOBILITES	100 000 000
V22VIDEO01	SECURITE : VIDEOPROTECTION URBAINE	2 000 000
	TOTAL	218 133 900

Les revalorisations d'Autorisations de programme en 2022 sont les suivantes :

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2022	AP TOTAL 2022
2013I27	ACTION FONCIERE	33 035 600	26 453 305	59 488 905
2013I28	RAVALEMENT SUBVENTIONS	755 000	360 000	1 115 000
2016P10	INTERFACE HABITAT 3M SA3M	1 180 000	1 125 000	2 305 000
V20CTBS01	CONFORT THERMIQUE ET VEGETALISATION DES ECOLES	2 550 000	9 450 000	12 000 000
	TOTAL	37 520 600	37 388 305	74 908 905

Les CP prévus pour 2022 s'établissent à 89,9 M€.

6 - Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette

L'épargne brute est attendue à 31,1 M€, l'épargne nette à 17,4 M€.

Chaîne de l'épargne en M€	BP 2022
Recettes de fonctionnement	365,0 M€
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	330,5 M€
EPARGNE DE GESTION	34,5 M€
- Intérêts	3,4 M€
EPARGNE BRUTE	31,1 M€
- Remboursement du capital de la dette	13,7 M€
EPARGNE NETTE	17,4 M€

7 - Niveau d'endettement

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 est de 209,1 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et des opérations de gestion active de la dette réalisées.

Le taux moyen de la dette a diminué en 2021. Les emprunts sont tous répartis en Classe 1A présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum. La dette de la Ville est composée à 51% de taux fixes et à 49% de taux variables.

La Ville continue sa politique de diversification des prêteurs et des modes de financement, ainsi que de gestion active de sa dette. Cette politique tient compte des caractéristiques de l'environnement financier actuel : les taux d'intérêts courts sont restés négatifs en 2020 et la Banque Centrale Européenne a clairement indiqué qu'elle maintiendrait ses taux directeurs au niveau actuel aussi longtemps que nécessaire. La Ville a bénéficié favorablement de cet environnement, ce qui explique la légère baisse du taux moyen de notre dette.

Type	Capital restant dû	Répartition	Taux moyen
Fixe	107 115 092.34€	51%	2,67%
Variable	102 039 506.05€	49%	0,28%
Ensemble	209 154 598.39€	100%	1,40%

8 - Capacité de désendettement

L'endettement de la Ville de Montpellier est maîtrisé, comme le montre la capacité de désendettement qui s'établit à 6,7 ans pour 2022.
Capacité de désendettement = 209,1 M€ (encours de dette) / 31,1 M€ (épargne brute)

9 - Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition sont inchangés en 2022 :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 112,71 %

10 - Principaux ratios

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants en 2022:

Ratios	Valeurs 2022
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1138 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1244 €
Dépenses d'équipement brut / population	499€
Encours de dette / population	713 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	252 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,9 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	95,2 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	40,1 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	57,3 %
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	8,5 %

11 - Dépenses de personnel et effectifs de la Collectivité

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de la Ville avec **193,5 M€** de crédits inscrits, soit une évolution de **5,4 %** de BP à BP (dont centre de vaccination). Cette évolution a 3 sources d'explication :

- 1) La volonté de l'employeur de mettre en place une politique de rémunération équitable et sociale (notamment avec la PIC et le RIFSEEP)
- 2) La volonté de l'employeur d'insensibiliser les effets prolongés de la crise sanitaire (avec notamment le centre de vaccination et le remplacement des personnes dites vulnérables)
- 3) La volonté de l'employeur de renforcer les moyens humains de certaines politiques publiques, avec par exemple 700 K€ supplémentaires dégagés pour le soutien scolaire.

La masse salariale tient également compte des facteurs exogènes à la collectivité qui viennent impacter la masse salariale, ainsi que de la création des postes nécessaires aux nouveaux équipements qui ouvriront en 2022. Les effectifs propres à la Ville (hors agents métropolitains mis à disposition) sont de 4049 agents en activité.

En plus des effets exogènes (applicables à Montpellier comme à l'ensemble des collectivités locales) et de la progression naturelle liée à l'effet glissement vieillesse technicité (GVT), la masse salariale 2022 comprend les éléments suivants :

Politique salariale de la Ville de Montpellier

- Les créations de postes liées aux nouveaux équipements : ouverture en septembre 2022 du groupe scolaire de la Restanque composé de l'école élémentaire Samuel Patty et de l'école maternelle Lucie Aubrac, ouverture d'un relais d'assistantes maternelles, ouverture de la Maison pour Tous Rive gauche au deuxième semestre : 0,5 M€
- L'effet en année pleine des créations de poste 2021 : 0,5 M€
- Les recrutements d'agents en renfort pour le fonctionnement du centre de vaccination : 0,8 M€
- Le soutien scolaire assuré par des enseignants : 0,7 M€
- Le recrutement d'apprentis et les stages étudiants : 0,5 M€

Annexe n°2 : APCP- Crédits de paiement 2022 et suivants

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2022	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2013I05	MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE	35 000 000	0	35 000 000	4 990 190	4 340 000	7 747 300	1 707 781	0
2013I19	ZOO DU LUNARET - ANCIEN	30 000 000	-30 000 000	0	0				
2013I22	PRU 1 CEVENNES - PETIT BARD	19 814 011	0	19 814 011	600 000	540 609	0	0	0
2013I27	ACTION FONCIERE	33 035 600	26 453 305	59 488 905	6 150 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	8 041 318
2013I28	RAVALEMENT SUBVENTIONS	755 000	360 000	1 115 000	110 000	80 000	80 000	80 000	80 000
2013I31	EMBELLISSEMENT / PATRIMOINE : ABORDS DU PEYROU	2 020 000	0	2 020 000	700 000	3 072	0	0	0
2013I32	REHABILITATION CUISINE CENTRALE	4 801 718	0	4 801 718	600 000	600 000	500 000	400 000	300 000
2013P04	ACQUISITION ET TRAVAUX ARCHIVES	12 300 000	0	12 300 000	273 000	2 800 000	2 800 000	763 458	0
2013P12	AVENUE RAYMOND DUGRAND ZAC PARC MARIANNE	12 923 718	0	12 923 718	1 146 000	298 718	0	0	0
2013P13	ZAC NOUVEAU ST ROCH	12 360 731	-12 360 731	0	0				

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2022	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2013P16	QUARTIER DE LA CITE CREATIVE	43 020 000	0	43 020 000	5 401 000	3 440 000	3 216 000	1 999 800	0
2013P17	GARE ST ROCH	5 571 768	0	5 571 768	0	1 988 967			
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND COEUR	14 509 666	0	14 509 666	1 116 000	396 000	249 000		
2014I05	VIDEO PROTECTION - ANCIEN	3 300 191	0	3 300 191	0	7 500	0	0	0
2014P03	LOGICIEL SIRH ACQUISITION ET MISE EN PLACE	800 000	0	800 000	248 446	0	0	0	0
2015P09	CONSTRUCTION GS OVALIE 2	12 052 000	0	12 052 000	600 000	2 322 955	0	0	0
2015P11	MULTIFONCTIONS RENOUVELL	1 415 000	0	1 415 000	276 393	0	0	0	0
2015P19	PEYROU REFECTION SOLS	2 550 000	0	2 550 000	0	377 450	0	0	0
2015P20	CONSTRUCTION GS BENOITE GROULT	12 800 000	0	12 800 000	400 000	2 067 733	0	0	0
2016I02	RENOVATION ECOLE PAPE CARPANTIER	4 850 000	-4 850 000	0	0		0	0	0
2016I04	TRAVAUX HOTEL FRENCH TECH	1 529 989	0	1 529 989	0	550 258	0	0	0
2016P02	ANRU 2	1 095 000	-1 095 000	0	0				

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2022	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2016P05	AMENAGEMENT SPORT LAC DES GARRIGUES	800 000	0	800 000	34 540	1	0	0	0
2016P06	CRECHE DE LA CITE CREATIVE	3 500 000	0	3 500 000	300 000	2 856 456	0	0	0
2016P08	BD NINA SIMONE PHASE 2	8 840 000		8 840 000	0	524 000			
2016P09	INTERFACE HABITAT 3M SERM	1 567 190	0	1 567 190	75 708	0	0	0	0
2016P10	INTERFACE HABITAT 3M SA3M	1 180 000	1 125 000	2 305 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
2017I02	AUTOMATISATION ACCES EQUIPEMENTS SPORTIFS	500 000	0	500 000	100 000	58 372	0	0	0
2017I03	BASCHY / VARENNES	985 300	0	985 300	20 000	427 854	0	0	0
2017I06	MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS ACCUEIL JEUNES ENFANTS	1 000 000	0	1 000 000	40 000	166 191	0	0	0
2017I07	MISE EN SURETE ETS SCOLAIRES	5 000 000		5 000 000	0	2 500			
2017I09	SERRE AMAZONIENNE	3 200 000	0	3 200 000	100 000	500 000	500 000	500 000	500 000
2017P02	CONSTRUCTION GS JOAN MIRO	11 865 000	0	11 865 000	200 000	1 443 215	0	0	0
2017P04	EXTENSION GAROSUD	5 060 000	0	5 060 000	250 000	377 508	0	0	0

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2022	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2017P06	EMBELLISSEMENT / REQUALIFICATION ESTHETIQUE VISUELLE	7 046 658	0	7 046 658	196 000	705 403	0	0	0
2017P12	AMENAGEMENT PLACE LAISSAC	1 805 000	0	1 805 000	37 037	326 446	0	0	0
2017P14	CONSTRUCTION GS LUCIE AUBRAC / SAMUEL PATY	14 380 000	0	14 380 000	1 792 848	4 055 274	0	0	0
2018I01	RENOVATION DOMAINE DE MERIC	4 116 000	0	4 016 000	300 000	2 131 600	500 000	216 423	0
2018I02	SKATE PARK DE GRAMMONT	5 000 700	0	5 000 700	2 885 000	134 054	0	0	0
2018I03	COMPLEXE TENNIS GRAMMONT	1 410 000	0	1 410 000	500 000	176 664	0	0	0
2018I04	RENOVATION PDS COUBERTIN	5 150 000	0	5 150 000	1 350 000	3 561 773	0	0	0
2018I05	JARDIN DE LA REINE	1 100 000	0	1 100 000	480 000	545 468	0	0	0
2018P02	CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE SUD MOSSON	15 000 000	0	15 000 000	300 000	525 000	7 000 000	7 101 504	0
2018P03	CONSTRUCTION GS COTEAU	15 000 000	0	15 000 000	250 000	730 000	8 100 000	5 920 000	0
2018P05	REEQUILIBRAGE DE LA VILLE : ZAC RESTANQUE	13 400 000	0	13 400 000	1 600 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
2018P07	RIVE GAUCHE EQUIPEMENTS PUBLICS	7 200 000	0	7 200 000	0	1 200 000	1 200 000		

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2022	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2018P08	CONSTRUCTION ECOLE CONSERVATOIRE	12 720 000	0	12 720 000	2 870 000	4 680 000	1 118 000	1 521 539	0
2018P09	RENOVATION GS AMSTRONG / BON	3 500 000	0	3 500 000	3 127 548	110 000	0	0	0
2018P10	RENOVATION GS CONDORCET	300 000	-300 000	0	0	0	0	0	0
V19EGSH01	RENOVATION GS HEIDELBERG ET LOUISVILLE	12 000 000	0	12 000 000	10 000	4 000 000	4 000 000	1 900 740	1 135 000
V19PATR01	EMBELLISSEMENT / PATRIMOINE : VALORISATION ET CANDIDATURE UNESCO	5 330 000	0	5 330 000	640 000	1 300 000	1 825 000	211 744	0
V19TERS01	REHABILITATION DES TERRAINS SYNTHETIQUES DANS LES QUARTIERS FAYARD GIAMBRONE GRAM	2 200 000	0	2 200 000	0	1 392			
V20BEAU01	REEQUILIBRAGE DE LA VILLE - ZAC BEAUSOLEIL	1 600 000	0	1 600 000	683 000	313 433	0	0	0
V20CTBS01	CONFORT THERMIQUE ET VEGETALISATION DES ECOLES	2 550 000	9 450 000	12 000 000	2 550 000	2 050 000	2 050 000	2 050 000	2 050 000
V20PNEC01	PLAN NUMERIQUE DANS LES ECOLES	5 780 000	0	5 780 000	1 336 000	0	0	0	0
V20ROSA01	TRAVAUX MPT ROSA PARKS	1 600 000	0	1 600 000	50 000	651 212	120 000	0	0

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2022	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
V21ARCE01	RESTAURATON AQUEDUC DES ARCEAUX	5 370 000	0	5 370 000	220 000	865 000	865 000	865 000	865 000
V21BOUI01	AMENAGEMENT SECTEUR DES BOUISSES	5 550 000	0	5 550 000	250 000	1 000 000	2 000 000	2 056 506	0
V21COLM01	ABORDS COLLEGE PARC MARIANNE	3 720 000	0	3 720 000	1 380 000	660 000	660 000	540 000	0
V21DECO01	DEVANTURES COMMERCIALES	1 330 000	0	1 330 000	228 000	238 000	238 000	238 000	238 000
V21DPBI01	SQUARE PLANCHON DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET REHABILITATION DU PARC	1 080 000	0	1 080 000	380 000	500 000	200 000	0	0
V21DPBI02	ACQUEDUC ST CLEMENT CONSERVATION OUVRAGE D'ART TVB RESEAU VE	1 680 000	0	1 680 000	180 000	300 000	300 000	350 000	250 000
V21DPBI03	AGRIPARC MAS NOUGUIER AMENAGEMENT CREATION JARDINS FAMILIAUX R	1 370 000	0	1 370 000	795 000	255 000	205 000	5 000	0
V21NPRC01	NPRU CEVENNES PARTICIPATION EQUIP PUBLIC	16 860 000	0	16 860 000	0	3 372 000	3 372 000	3 372 000	3 252 000
V21NPRM01	NPRU MOSSON PARTICIPATION EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	28 239 480	0	28 239 480	1 200 000	3 804 720	3 804 720	3 804 720	3 804 720

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2022	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
V21UCPB01	CITE DE L'ALIMENTATION	39 200 000	0	39 200 000	1 440 000	740 000	14 240 000	14 530 000	3 870 000
V21VEGE01	VEGETALISATION DE LA VILLE	2 000 000	0	2 000 000	350 000	375 000	350 000	350 000	350 000
V21VEHI01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	5 835 000	0	5 835 000	1 271 000	1 611 000	1 351 000	365 000	
V21VEST01	CONSTRUCTION VESTIAIRES ET LOC GIAMBRONE ET PAUL VALERY	1 300 000	0	1 300 000	597 500	0	0	0	0
V22ARCH01	ARCHIVES : ARCHIVAGE ELECTRONIQUE	0	2 800 000	2 800 000	500 000	2 300 000	0	0	0
V22BORN01	TRANSITION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE MUNICIPAL	0	4 230 000	4 230 000	1 410 000	1 410 000	1 410 000	0	0
V22COEU01	PATRIMOINE : RESTAURATION ET MISE EN VALEUR PEYROU	0	6 324 000	6 324 000	200 000	196 000	2 893 600	2 097 400	937 000
V22COEU03	PATRIMOINE : RAVALEMENT DES FACADES CENTRE VILLE	0	3 030 000	3 030 000	470 000	640 000	640 000	640 000	640 000
V22CREC01	ENFANCE : CONSTRUCTION CRECHE CROIX D'ARGENT	0	5 100 000	5 100 000	200 000	100 000	2 100 000	2 200 000	500 000

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2022	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
V22CREC02	ENFANCE : FUSION COQUELICOTS & BOUTONS D OR	0	1 200 000	1 200 000	130 000	900 000	170 000	0	0
V22GPLU01	VILLE PARC : LUNARET-LAVALLETTE-MONTMAUR	0	30 000 000	30 000 000	634 000	4 475 000	9 510 000	8 910 000	6 471 000
V22GSCO01	PRIORITE AUX ECOLES : CONSTRUCTION GS CROIX D ARGENT	0	14 949 900	14 949 900	1 422 000	1 527 900	6 000 000	5 000 000	1 000 000
V22GSCO03	PRIORITE AUX ECOLES : EXTENSION ECOLE DOCTEUR ROUX	0	2 500 000	2 500 000	360 000	1 500 000	640 000	0	0
V22JARD01	VILLE PARC : JARDINS FAMILIAUX ET PARTAGES	0	1 000 000	1 000 000	155 000	245 000	200 000	200 000	200 000
V22META01	PRIORITE AUX ECOLES : RAFRAICHISSEMENT ET CONFORT THERMIQUE DES ECOLES	0	10 000 000	10 000 000	700 000	3 100 000	2 200 000	2 000 000	2 000 000
V22PLAT01	SPORT DE PROXIMITE : REFECTION DES PLATEAUX SPORTIFS	0	2 000 000	2 000 000	500 000	500 000	500 000	250 000	250 000
V22SDSI01	MODERNISATION INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION ET DES RELATIONS AUX USAGERS	0	16 000 000	16 000 000	3 500 000	3 500 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
V22SELF01	PRIORITE AUX ECOLES : SELFS - L'ENFANT ACTEUR DE SON REPAS	0	12 000 000	12 000 000	1 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	3 500 000

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2022	AP TOTAL 2022	CP 2022 AU BP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
V22SOIN01	BIEN ÊTRE ANIMAL : CENTRE DE SOIN DU LUNARET	0	5 000 000	5 000 000	150 000	1 000 000	2 000 000	1 500 000	350 000
V22TRAML5	FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL MOBILITES	0	100 000 000	100 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	0
V22VIDEO01	SECURITE : VIDEOPROTECTION URBAINE	0	2 000 000	2 000 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
	TOTAL	561 724 720	206 916 474	768 641 194	89 936 210	125 606 698	136 979 620	113 771 615	46 209 038

Annexe n°3 : Miroir budgétaire des flux croisés Ville- Métropole de Montpellier

Métropole- Ville BP 2022 (recettes Ville, dépenses Métropole)

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2022 de référence	Montant 2022 de dépenses Budget Ville	Montant 2022 de recettes Budget 3M	Solde
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 581 800,00	10 581 800,00	10 581 800,00	-
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion	5 454 000,00	5 454 000,00	5 454 000,00	-
	Fonds de concours Ville pour ligne 5 de tramway		25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	-
	Enfouissement lignes haute tension Port Marianne (AP)	Convention de gestion	196 000,00	196 000,00	196 000,00	-
	Participation gestion milieux aquatiques	Convention de gestion	300 000,00	300 000,00	300 000,00	-
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	34 700 000,00	34 700 000,00	34 700 000,00	-
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désemlacement berges)	Convention de gestion	620 000,00	620 000,00	560 000,00	-

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2022 de référence	Montant 2022 de dépenses Budget Ville	Montant 2022 de recettes Budget 3M	Solde
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion			60 000,00	
	Remboursement charges gymnase Olympie (services sports et énergie Ville)	Convention de gestion	20 500,00	20 500,00	20 500,00	-
	Remboursement frais eau Mosson	Convention de gestion	28 000,00	28 000,00	28 000,00	-
	Remboursement charges énergie Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	47 000,00	47 000,00	47 000,00	-
	Remboursement recettes cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	90 000,00	90 000,00	90 000,00	-
	Convention utilisation plateformes numériques de la Métropole	Convention de gestion	7 600,00	7 600,00	7 600,00	-
	Remboursement de frais archives	Convention de mise à disposition Zola	84 000,00	84 000,00	198 000,00	-

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2022 de référence	Montant 2022 de dépenses Budget Ville	Montant 2022 de recettes Budget 3M	Solde
	municipales bibliothèque Paul Langevin / médiathèque Zola	Convention de gestion Langevin	114 000,00	114 000,00		
	Redevance spéciale ordures ménagères		720 000,00	720 000,00	720 000,00	-
	Reversement recette FPS à la Métropole		1 180 000,00	1 180 000,00	1 180 000,00	-
	Refacturation personnel : services communs, mises à dispositions descendantes, et frais de structure	Convention de service commun	16 812 000,00	16 812 000,00	16 812 000,00	-
TOTAL			95 954 900,00	95 954 900,00	95 954 900,00	-
Dont Investissement			41 531 800,00	41 531 800,00	41 531 800,00	-
Dont Fonctionnement			54 423 100,00	54 423 100,00	54 423 100,00	-

Métropole- Ville BP 2022 (recettes Ville, dépenses Métropole)

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2022 de référence	Montant 2022 de recettes Budget Ville	Montant 2022 de dépenses Budget 3M	Solde
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	167 750,00	167 750,00	167 750,00	-
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	700 000,00	700 000,00	700 000,00	-
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de mutualisation	320 000,00	320 000,00	114 400,00	-
					49 250,00	
		Convention de gestion			95 450,00	
		Convention de gestion			50 750,00	
		Convention de gestion			10 150,00	
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion	975 000,00	975 000,00	975 000,00	-
	Remboursement frais entretien cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	101 500,00	101 500,00	101 500,00	-
Remboursement taxe foncière 3M		392 750,00	392 750,00	392 750,00	-	

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2022 de référence	Montant 2022 de recettes Budget Ville	Montant 2022 de dépenses Budget 3M	Solde
	Loyer french tech 3M	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	216 000,00	-
	Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion	228 000,00	228 000,00	228 000,00	-
	Remboursement personnel : refacturation services communs, autres flux, MAD ascendantes de personnel	Convention de service commun	2 036 500,00	2 036 500,00	2 036 500,00	-
TOTAL			5 137 500,00	5 137 500,00	5 137 500,00	-
Dont Investissement			867 750,00	867 750,00	867 750,00	-
Dont Fonctionnement			4 269 750,00	4 269 750,00	4 269 750,00	-

MAIRIE DE MONTPELLIER

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

